SAUVEZ DES VIES RESTEZ CHEZ VOUS

L'ECHO D'ALGERIE

INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Quotidien National d'Information
N° 2510 - Algérie : 10 DA / 1 €

9e Année - Mercredi 30 septembre 2020 - 12 Safar 1441
www.lechodalgerie-dz.com

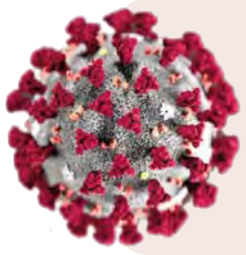

Coronavirus

155 nouveaux cas, 101 guérisons et 7 décès en Algérie durant les dernières 24 heures

Lire page 16

● MDN

Chengriha reçoit le directeur de Service fédéral pour la coopération militaire et technique russe

Le général de corps d'armée, Chengriha Saïd, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP) a reçu en audience, hier au siège de l'état-major de l'ANP, le directeur du Service fédéral pour la coopération militaire et technique de la Fédération de Russie, Dimitrii Chougaev, «Cette rencontre intervient en marge de la réunion préparatoire de la 19e session du Comité intergouvernemental algéro-russe,...

Lire page 16

● Solidarité

L'Algérie octroie un don de 10 minibus au Niger à l'occasion de sa fête de l'indépendance

L'Algérie a octroyé un don de dix minibus au Niger à l'occasion du 62e anniversaire de la proclamation de l'indépendance de ce pays voisin. La cérémonie de remise de ces minibus fabriqués en Algérie (de 23 places chacun) et acheminés par les forces aériennes de l'Armée nationale populaire, s'est déroulée le 27 septembre 2020 à Niamey...

Lire page 5

Campagne pour le référendum du 1er novembre

Nécessité de respecter rigoureusement les consignes et les recommandations

● *Dans le cadre des préparatifs en cours pour la tenue du référendum sur le projet de révision de la Constitution, prévue le 1er novembre prochain, l'Anie rappelle et insiste sur l'impératif de respecter rigoureusement les consignes et recommandations fournies exclusivement par l'Autorité en matière d'organisation et de préparation au titre du rendez-vous référendaire sur la révision de la loi suprême du pays.*

Lire page 3

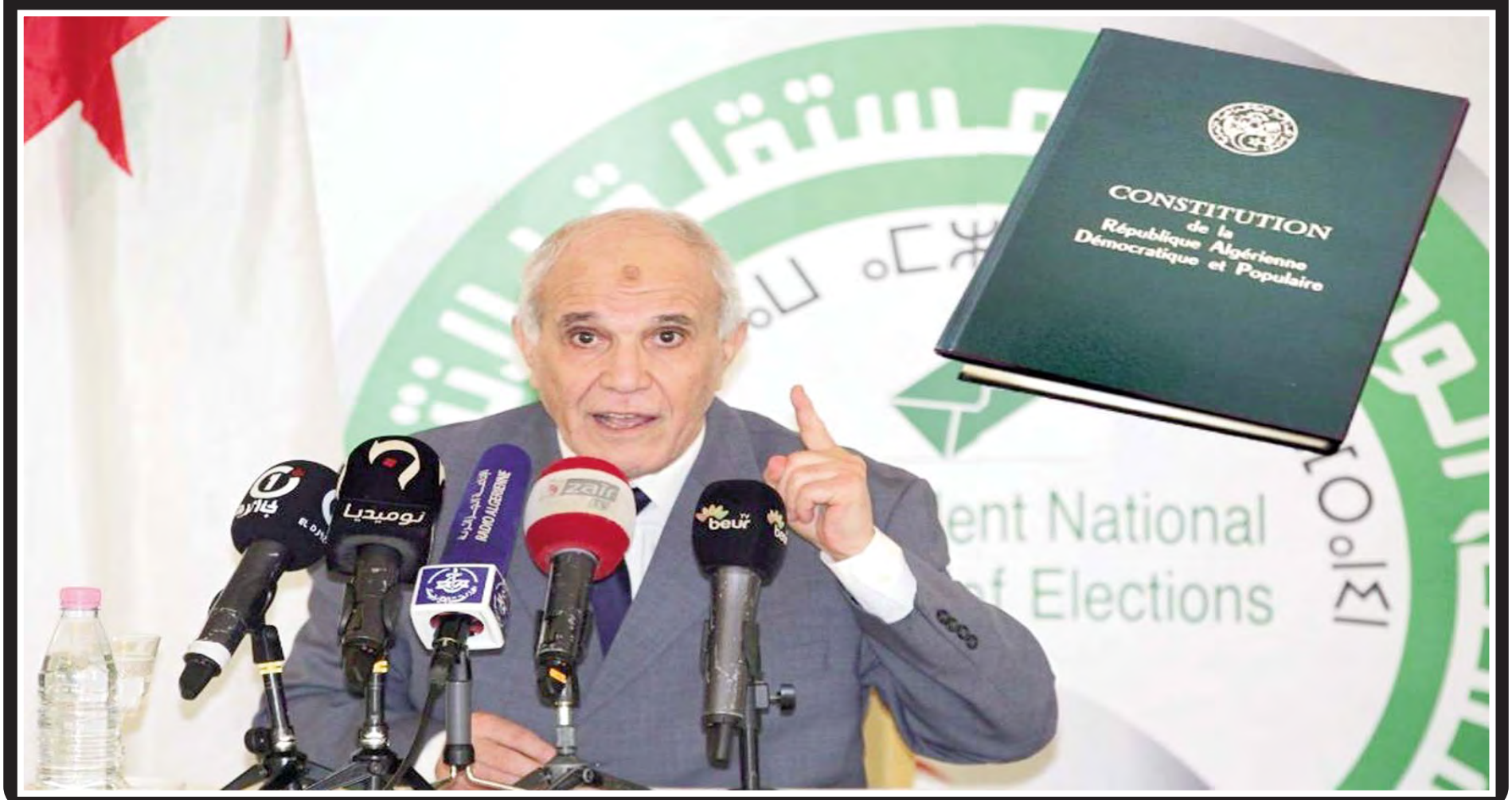

Photo : Fateh Guidoum ©

Covid-19

La pandémie fera basculer 71 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, selon la BM

La pandémie de Covid-19 fera basculer 71 millions de personnes dans l'extrême pauvreté (sous le seuil international de 1,90 dollar par jour), avec le scénario pessimiste, ce chiffre s'élèverait à 100 millions de personnes, selon les projections de la Banque mondiale. En outre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé une augmentation massive du nombre de personnes souffrant de la faim qu'il prévoit d'aider dans le monde, alors que les effets socio-économiques dévastateurs de la pandémie, poussent des millions de personnes supplémentaires dans l'insécurité alimentaire dans les pays à faible et moyen revenu, selon le site officiel de l'ONU. Le nouveau coronavirus a mis les systèmes de santé publique sous pression...

Lire pages 4

Www. lechodalgerie-dz.com

Le chef du Pentagone demain en Algérie, une première depuis près de 15 ans

Le chef du Pentagone, Mark Esper, est attendu, demain, en Algérie dans le cadre d'une tournée au Maghreb pour réaffirmer l'engagement des Etats-Unis dans la région. Lors de cette visite du chef du Pentagone, il sera question de renforcer la coopération avec l'Algérie, où il sera le premier ministre américain de la Défense à se rendre depuis près de 15 ans, a précisé la même source, qui a rappelé que le dernier ministre américain de la Défense, qui s'est rendu en Algérie, était Donald Rumsfeld, en février 2006. Mark Esper aura des entretiens avec le président Abdelmadjid Tebboune, qui cumule les fonctions de chef des armées et ministre de la Défense. Mark Esper entend «approfondir la coopération avec l'Algérie sur des questions-clés de sécurité régionale, comme la menace posée par les groupes extrémistes», a précisé la même source. Les responsables militaires américains se rendent fréquemment en Tunisie et au Maroc, où la coopération de défense avec les Etats-Unis est bien rodée, a-t-on souligné. Selon la même source, Mark Esper, dont c'est le premier voyage sur le continent africain, entamera sa visite aujourd'hui en Tunisie pour des entretiens bilatéraux avec le président Kais Saied et le ministre tunisien de la Défense, Ibrahim Bartagi, avant un discours au cimetière militaire américain de Carthage, où sont enterrés les soldats américains tombés en Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale. L'objectif est de renforcer les liens avec cet allié «majeur» dans la région et d'évoquer les menaces que représentent pour le pays les organisations extrémistes, comme le groupe Etat islamique (EI) ou Al-Qaïda ainsi que «l'instabilité régionale exacerbée par les activités pernicieuses de la Chine et la Russie sur le continent» africain, a indiqué un haut responsable militaire américain, cité par l'AFP. Le ministre américain achèvera sa tournée vendredi à Rabat, pour «renforcer les relations déjà étroites» dans le domaine de la sécurité avec le Maroc qui accueille chaque année l'exercice militaire African Lion sous la houlette du commandement militaire américain pour l'Afrique (Africom). L'exercice a été annulé cette année à cause de la pandémie du Covid-19. Le haut responsable militaire n'a pas précisé si M. Esper sera reçu par le roi Mohammed VI.

Accidents de la route

31 morts et 1348 blessés en une semaine

Trente-et-une personnes ont trouvé la mort et 1348 autres ont été blessées dans 1102 accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant la période du 20 au 26 septembre, indiquait hier un communiqué de la Protection civile. Le nombre le plus élevé de victimes a été enregistré dans la wilaya de Tamanrasset avec 5 personnes décédées et 26 autres blessées suite à 8 accidents de la route. Les éléments de la Protection civile ont procédé, par ailleurs, à l'extinction de 1540 incendies urbains, industriels et autres. S'agissant des activités de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué 330 opérations de sensibilisation à travers 48 wilayas, rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, et 399 opérations de désinfection générale à travers 48 wilayas ayant touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

Chlef

Une personne arrêtée en flagrant délit de pratique de sorcellerie dans son domicile

Un individu a été arrêté par les éléments de la brigade criminelle de la sûreté de wilaya de Chlef, en flagrant délit de pratique de sorcellerie au niveau de son domicile. «Un individu, âgé de 51 ans, a été arrêté dans son domicile, sis au centre-ville de Chlef, en flagrant délit de pratique de rites de magie et de sorcellerie.» L'arrestation de cet individu a été rendue possible grâce à l'exploitation d'informations signalant qu'il pratiquait la sorcellerie au niveau de son domicile.
Les investigations, menées par la suite, ont permis, a-t-il ajouté, l'arrestation du suspect en flagrant délit de pratique de sorcellerie, avec la saisie au niveau de son domicile d'objets divers, dont des talismans, bougies, plomb, photos d'hommes et de femmes, encens et d'autres produits utilisés dans les rites de sorcellerie, ainsi que des exemplaires du Saint Coran, déchirés et souillés. Le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Chlef, sous le chef d'accusation de «pratique de magie et de sorcellerie et profanation du Saint Coran».

Aviation

Tassili Airlines dément le prétendu accident de l'un des ses avions

Tassili Airlines SPA tient à apporter un démenti catégorique concernant la fausse information (fake news), relayée par une page facebook. La fake news en question faisant état d'un supposé accident aéronautique ayant impliqué l'un des appareils de la compagnie à l'est du pays. La compagnie aérienne publique a affirmé et confirmé que «tous ses appareils ont rejoint leurs aéroports de destination sans aucun problème».
À cet effet, Tassili Airlines se réserve le droit d'entreprendre toutes les actions légales à même de préserver sa réputation des «fake news» dont elle a été victime le 28 septembre 2020.

Constantine

Arrestation de deux personnes impliquées dans une affaire de vol de psychotropes dans une entreprise pharmaceutique

Les éléments de la 7e sûreté urbaine de Constantine ont procédé à l'arrestation de deux individus, âgés de 36 ans, impliqués dans une affaire de vol de psychotropes à l'intérieur d'une entreprise pharmaceutique. L'enquête a été enclenchée après la plainte déposée par la représentante juridique d'une entreprise pharmaceutique située dans la zone industrielle Palma dénonçant le vol d'une quantité importante de psychotropes à l'intérieur du dépôt de cette entreprise. L'exploitation des images des caméras de vidéosurveillance ont permis aux policiers d'identifier et d'arrêter le voleur présumé, en l'occurrence, un agent de sécurité au sein de cette entreprise. La poursuite de l'enquête a permis d'appréhender son acolyte, à savoir un autre employé de cette entreprise. Après l'élaboration d'un dossier pénal à leur encontre, les deux mis en cause dans cette affaire ont été présentés devant la justice.

Sétif

Des peines d'un et trois ans de prison pour usurpation de fonction d'inspecteur général au ministère de la Justice

Le tribunal correctionnel près le tribunal de Bougaâ (Sétif) a condamné, en comparution directe, à un et trois ans de prison ferme deux personnes pour «tentative d'escroquerie et utilisation de la qualité d'inspecteur général au ministère de la justice», selon un communiqué du procureur de la République près ce même tribunal. Selon le même document, la première personne Ch. M. a été condamnée à trois ans de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA, tandis que la seconde B. N. a écopé d'un an de prison et une amende de 30 000 DA. La même source a précisé qu'en date du 20 septembre, la nommée B. A. a déposé plainte contre X après avoir été victime d'une tentative d'escroquerie par usurpation de la qualité d'inspecteur général au ministère de la Justice et, après enquête, les services de la sûreté de daïra de Bougaâ ont réussi à interpeler les deux personnes impliquées. Ch. M. a été poursuivie pour tentative d'escroquerie et utilisation d'une qualité que l'autorité publique a déterminé les conditions de son octroi, alors que B. N. a été condamnée pour tentative d'escroquerie et participation à l'utilisation d'une qualité que l'autorité publique a déterminé les conditions de son octroi.

Alger

Arrestation de 3 individus pour trafic de psychotropes

Les éléments de sûreté de la daïra de Sidi M'hamed (Alger) ont arrêté, au cours d'opérations distinctes, trois individus impliqués dans le trafic de psychotropes et saisi 1850 comprimés, plus de 38 000 DA et quatre armes blanches. Après leur présentation devant les juridictions compétentes, les mis en cause ont été placés en détention préventive. Un réseau criminel, spécialisé dans le trafic et le commerce illicite de tabac d'origine étrangère, a été démantelé par les éléments de la circonscription Est de la police judiciaire, précisant que l'opération s'est soldée par l'arrestation de cinq individus et la saisie de 1 442 600 DA et cinq véhicules utilitaires. Après parachèvement des procédures légales, les mis en cause a été présentés devant les juridictions territorialement compétentes.

Laghouat

Deux morts et un blessé dans un carambolage au sud de la wilaya

Deux personnes ont trouvé la mort, une autre a été blessée, alors que la quatrième a subi un traumatisme psychique, suite à un accident de la circulation survenu, hier, au sud de la wilaya de Laghouat. Le drame s'est produit sur la RN1 au niveau du tronçon reliant Laghouat à Ghardaïa, plus précisément au point kilométrique 463 suite à un carambolage entre trois véhicules touristiques. Les corps des deux victimes ont été déposés à la morgue de la polyclinique de la nouvelle ville Bellil, alors que les blessés ont été évacués vers l'établissement public hospitalier (EPH) H'mida Ben Ajila au chef-lieu de wilaya. Une enquête a été ouverte par les services compétents pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

Edité par la Sarl Echo Medias Algérie

Directeur Général Fondateur
Tewfiq Meraou

L'ECHO D'ALGERIE
Quotidien National d'Information

Directeur de la Publication
Ahsene Saaid
Directrice de la Rédaction
Dr Lila Meraou
Rédacteur en Chef
Mouloud Hamdi
Directeur Technique
Walid Boumaaraf

Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger
Rédaction : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Raïs - Alger
Tél-Fax : 023 54 23 23 / 023 54 23 02
Direction de la publicité : Tél-Fax : 023 54 23 04
بنك التنمية المحلية BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL Compte N° : 00500111400201363101 3

Anep
Tél : 021 73 76 78
021 73 71 28
Fax : 021 73 95 59

Diffusion
Ouest-Centre-Est
Zigzag Expresse

Impression
SIA

www.lechodalgerie-dz.com E-mail : echodalgerie@gmail.com L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information @echodalgerie_dz

• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Campagne pour le référendum du 1er novembre

Nécessité de respecter rigoureusement les consignes et les recommandations

Dans le cadre des préparatifs en cours pour la tenue du référendum sur le projet de révision de la Constitution, prévue le 1er novembre prochain, l'Anie rappelle et insiste sur l'impératif de respecter rigoureusement les consignes et recommandations fournies exclusivement par l'Autorité en matière d'organisation et de préparation au titre du rendez-vous référendaire sur la révision de la loi suprême du pays.

Pour ce faire, et afin de garantir le bon déroulement du processus référendaire, l'Anie appelle au respect des paramètres régissant ce rendez-vous électoral en se conformant aux orientations et décisions qu'elle fournit en la matière. Des consignes qui interviennent, selon l'Anie, conformément aux missions que lui confèrent les dispositions de la loi organique n° 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'Anie et de la loi organique n°16-10 du 25 août 2016, modifiée et complétée, relative aux élections, notamment en matière des prérogatives d'organisation, de gestion et de supervision. Cette campagne en matière de consultation référendaire sur le projet de révision constitutionnelle, qui durera jusqu'au 28 octobre, sera «conforme aux critères mis en place par l'Anie et à la législation et l'organisation en vigueur. Pour animer la campagne électorale, les partis politiques et les associations nationales doivent présenter à l'Anie une demande étayée de documents justificatifs et d'un résumé sur les axes d'intervention, et ce, dans un délai de 5 jours au moins avant le lancement de la campagne électorale. L'opération de sensibilisation et la campagne électorale, qu'il s'agisse de médias audiovisuels ou par affichage, les moyens écrits ou électroniques sont soumis à une habilitation préalable de l'Anie étant chargée exclusivement de la préparation, l'organisation, la gestion et la supervision des élections et des référendums. À ce titre, tous les intervenants de la campagne électorale sont tenus de respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le projet de révision de la loi fondamentale du pays initié par le Président Tebboune renforce les droits et libertés individuelles et collectives et consacre le caractère républicain et l'indépendance de la justice, estiment ces mêmes acteurs pour qui il est impératif de mener une large campagne de mobilisation sur l'ensemble du territoire national afin de sensibiliser les citoyens quant à l'importance de cette révision constitutionnelle et les inciter à participer massivement au rendez-vous référendaire prévu le 1er novembre prochain. Le chef de l'Etat, qui a fait part de son souhait de voir les citoyens plébisciter le projet de révision constitutionnelle, pour qu'on puisse passer directement à la révision de la loi portant régime électoral, laquelle sera soumise au Parlement pour donner naissance, si possible, à de nouvelles institutions élues avant la fin de l'année. À travers ces réformes engagées, la représentation aux Assemblées élues sera réelle et la Constitution offrira de larges prérogatives aux représentants du peuple. Les jeunes auront, eux aussi, dans le cadre de la nouvelle Constitution, leur place à travers la société civile, devenue, pour la première fois, une force et véritable partenaire dans la gestion des affaires de l'Etat. Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon de nombreux observateurs, les contributions des acteurs nationaux, sur la base des propositions soumises, à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ils considèrent que ce référendum sera un véritable départ pour le renforcement et la consolidation des fondements de la nouvelle République visant à consacrer un Etat de droit et de justice sociale, soulignant, dans ce sens, que le chantier de réforme constitutionnelle était sur le droit chemin. L'accueil des propositions des différentes composantes de la société, notamment les partis politiques, les personnalités nationales et les syndicats, concernant la mouture de l'avant-projet d'amendement constitutionnel par le Président Tebboune, témoigne de l'existence d'une volonté politique à même de réaliser les aspirations du peuple.

Ce référendum devrait ouvrir la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où règnent justice et équité

D'autres acteurs de la scène politique nationale ont estimé que le choix de la date du 1er novembre pour l'organisation du référendum sur la Constitution était «porteur de significations historiques», tout en exprimant leur souhait de voir le peuple se prononcer sur ce projet qui permettra de «bâtir un nouvel Etat pour tous». Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon ces mêmes acteurs, les contributions des acteurs nationaux sur la base des propositions soumises à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ce référendum devrait ouvrir, a-t-on encore souligné, la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où règnent justice et équité. Une fois approuvé par le peuple, le projet de révision de la Constitution devrait permettre de concrétiser les engagements du président de la République pour l'édification d'une nouvelle République, en jetant les bases d'un Etat moderne au service du citoyen et en restituant la confiance entre le peuple et ses institutions. À ce titre, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a indiqué que ce texte de loi «jette les bases d'une vie politique régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, un texte de loi qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption». La nouvelle Constitution vise, a-t-il souligné, «une réforme globale, voire une libération de la justice de toute forme de tension, de même qu'elle tend à renforcer la liberté de la presse, promouvoir la démocratie participative et favoriser la liberté et le dynamisme de la société civile». Une Constitution qui constitue «le premier jalon» pour la concrétisation des aspirations des Algériennes et Algériens à instaurer «un Etat de droit, un Etat démocratique et moderne basé sur la justice et le respect total des droits et libertés», a-t-il poursuivi. Compte tenu de son élaboration et eu égard à son contenu, la nouvelle loi fondamentale du pays «se veut une rupture totale avec les pratiques du passé, et s'inscrit en droite ligne avec les aspirations du peuple à bâtir un véritable Etat moderne en mesure de mettre l'Algérie à l'abri des dérapages tyranniques et autoritaires connus autrefois». Rappelant que le peuple algérien était sorti le 22 février 2019 dans son Hirak «authentique pacifique», «conscient, entièrement responsable devant l'Histoire et fidèle au message des chouhada», le Premier ministre a cité, par ailleurs, la crise traversée par le pays ayant impacté «énergiquement et profondément» les institutions de l'Etat, du fait de «la corruption érigée en système de gouvernance rendant ainsi la cohésion sociale vulnérable et suscitant même, en raison des dangers internes et étrangers, des menaces pour notre souveraineté nationale». «La conscience collective de notre peuple, qui a impressionné le monde entier tant par sa symbolique que par sa manière pacifique à l'exprimer, émane d'une crise multiforme, due aux dérapages successifs dans la gestion des affaires de l'Etat et à la mainmise des forces occultes et extra-constitutionnelles sur la décision politique et économique», a-t-il dit. Pour le Premier ministre, cette Constitution consacre «une véritable» séparation des pouvoirs, «renforce» les prérogatives du contrôle parlementaire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen. Concernant le choix de la date symbolique du 1er novembre pour la tenue du référendum sur la Constitution, M. Djerad a indiqué que ce choix «constitue une autre occasion pour réunifier le peuple, toute obédience confondue, et tracer une nouvelle voie pour construire son avenir». Rappelant que le projet initié par le président de la République «vient en exécution de l'un de ses engagements politiques en vue de construire une nouvelle République à travers une large révision de la Constitution», M. Djerad a ajouté que ce projet se veut une étape charnière et fondamentale pour amorcer un changement global et réel qui ouvre la voie à un redressement national et insuffle une nouvelle dynamique pour notre pays dans tous les plans et domaines. Ce projet, poursuit le Premier ministre, consacre les trois dimensions géopolitiques de l'Algérie, terre de l'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, fière du rayonnement de sa Révolution et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde». «La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette prochaine Constitution que le Président Tebboune voulait comme un nouveau départ pour édifier l'Algérie nouvelle, une Constitution

qui sera inéluctablement accueillie par le peuple pour la transmettre aux générations futures.

Le projet de révision constitutionnelle comprend une série de propositions réparties sur six axes

Il s'agit des «droits fondamentaux et libertés publiques», du «renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs», de «l'indépendance de la justice», de «la Cour constitutionnelle», de la «transparence, prévention et lutte contre la corruption» et de «l'Autorité nationale indépendante des élections». En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que «le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle» et par «un chef du gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire». Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'‘obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. À propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'homme. Le texte prévoit, en outre, d'instituer une Cour constitutionnelle en lieu et place du Conseil constitutionnel. Il propose, également, la constitutionnalisation de l'Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et de l'Autorité nationale indépendante des élections.

T. Benslimane

Covid-19

La pandémie fera basculer 71 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, selon la BM

La pandémie de Covid-19 fera basculer 71 millions de personnes dans l'extrême pauvreté (sous le seuil international de 1,90 dollar par jour), avec le scénario pessimiste, ce chiffre s'élèverait à 100 millions de personnes, selon les projections de la Banque mondiale.

En outre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé une augmentation massive du nombre de personnes souffrant de la faim qu'il prévoit d'aider dans le monde, alors que les effets socio-économiques dévastateurs de la pandémie, poussent des millions de personnes supplémentaires dans l'insécurité alimentaire dans les pays à faible et moyen revenu, selon le site officiel de l'ONU. Le nouveau coronavirus a mis les systèmes de santé publique sous pression. Les mesures de confinement et les restrictions de déplacements ont eu pour impact la perte de moyens de subsistance, du jour au lendemain, pour des centaines de millions de personnes à travers le monde. Les estimations du PAM montrent que le nombre de personnes souffrant de la faim dans les pays où il opère pourrait atteindre 270 millions avant la fin de l'année, soit une augmentation de 82% par rapport à la période précédant la pandémie. La dernière analyse de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'impact de Covid-19 sur le marché du travail révèle que son impact a été plus sévère que prévu. Le nombre d'heures travaillées dans le monde au deuxième trimestre 2020 a chuté de 14%, ce qui équivaut à 400 millions d'emplois à temps plein (sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 48 heures), selon la même source. Les conséquences économiques ont entraîné une réduction de l'espace budgétaire en raison de la flambée des dépenses publiques, de la baisse des recettes fiscales et de l'effondrement des flux de devises, touchant plus particulièrement les pays qui dépendent du tourisme et les exportateurs de matières premières. La situation menace la capacité de nombreux pays en développement à rembourser leur dette extérieure et soulève la question d'une possible vague de défauts de paiement sur la dette souveraine. Elle comporte également des risques importants pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une nouvelle réunion virtuelle de haut niveau de chefs d'Etat et de gouvernement sur Le financement du développement durable à l'horizon 2030 à l'ère de la Covid-19 et au-delà, se tiendra ce mardi, à l'initiative du Secrétaire général et des Premiers ministres du Canada et de la Jamaïque.

Y. D. / Ag.

Fenniche à la Radio nationale :

«La révision constitutionnelle implique de revoir plusieurs lois essentielles»

Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche a indiqué, mardi à Alger, que l'amendement de la Constitution qui sera soumise au référendum du 1er novembre prochain impliquerait une large révision de plusieurs lois essentielles afin de les mettre en conformité avec la nouvelle Loi fondamentale du pays. Invité de la Radio nationale, M. Fenniche a précisé que l'amendement de la Constitution était «un pas essentiel sur la voie de la nouvelle République, et sera suivi d'une large révision de l'arsenal juridique régissant, entre autres, le régime électoral, les partis et les associations afin de les mettre en conformité ave la nouvelle Constitution». La prochaine étape verra, donc, la révision du code électoral pour lequel une commission nationale, installée septembre courant par le président de la République, a procédé à l'élaboration de sa mouture, tout comme seront amendés les lois régissant les partis politiques, les associations, la wilaya, la commune et même d'autres textes réglementaires ayant trait à la Constitution, a-t-il expliqué. Revenant sur les axes essentiels de la nouvelle Constitution, devant être soumise à un référendum populaire le 1er novembre prochain, le président du Conseil constitutionnel a cité la création d'une Cour constitutionnelle qui se substituera au présent Conseil constitutionnel, et qui aura pour mission «l'intervention dans le débat politique afin d'éviter la paralysie des institutions constitutionnelles». Cette instance s'acquittera de son rôle de «garant de la stabilité», à travers la consécration de «la séparation flexible et la résolution des différends entre les trois pouvoirs de manière à préserver le pays des crises politiques dont il peut se passer, mais également le renforcement de l'Etat de droit», a-t-il souligné. Le président du Conseil constitutionnel a évoqué, dans ce sens, la question de la saisine de la Cour constitutionnelle, une procédure à laquelle peuvent recourir les instances dûment habilitées (président de la République, président du Conseil de la nation, président de l'Assemblée populaire nationale, le Premier ministre ou le chef du Gouvernement selon le cas) à l'effet d'interpréter les dispositions constitutionnelles, ce qui «évitera au pays des crises potentielles qui peuvent découler d'une ambiguïté ou mésinterprétation».

M. Fenniche a en outre abordé la question de l'indépendance de la justice à laquelle le législateur constitutionnel «a accordé un intérêt particulier dans le projet de la révision constitutionnelle», à la faveur de la révision de la composition du Conseil supérieur de la magistrature. L'éloignement du ministre de la Justice, car faisant partie du Pouvoir exécutif, et l'augmentation du nombre de magistrats élus (dont le taux s'élève, au titre de la nouvelle Constitution, à 75% des membres du conseil), sont autant de preuves qui témoignent de l'attachement du législateur à garantir, au maximum, la séparation entre les pouvoirs et de consacrer l'indépendance de l'appareil judiciaire. Le président du Conseil constitutionnel est également revenu sur les différentes instances et institutions de contrôle et de consultation qui seront consacrées dans la nouvelle Constitution, reflétant, a-t-il dit, «la bonne intention de répondre aux revendications soulevées par le peuple». Ainsi, «un Observatoire national de la société civile», une instance consultative, a été initié afin de traduire «le souci de l'Etat de relancer le rôle du mouvement associatif à travers son implication dans la gestion des affaires publiques, notamment après son engagement pendant la crise de la Covid-19 et le rôle qu'il a joué aux côtés des autorités publiques dans ce sens.

N. I.

Conseil de la nation

Zeghmati présente le projet de loi relatif à l'ordonnance modifiant et complétant le Code de procédure pénale

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati a présenté, hier devant la commission compétente du Conseil de la nation, le projet de loi relatif à l'ordonnance modifiant et complétant le Code de procédure pénale. S'exprimant à l'occasion, le ministre a indiqué que ce projet s'inscrit «dans le cadre du souci permanent d'accroître le rendement de la justice algérienne et la qualité de ses jugements, afin de lui permettre de prendre en charge tous les types d'affaires et de litiges qui lui sont présentés, quelle que soit leur degré de complexité». En vertu de l'ordonnance modifiant et complétant le Code de procédure pénale, un pôle pénal économique et financier sera créé au niveau de la Cour d'Alger, lequel sera spécialisé dans la lutte contre la criminalité économique et financière et dont la compétence s'étend à tout le territoire de la République. Concernant la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, le projet de loi prévoit une extension de la compétence territoriale de la Cour d'Alger qui se verra confiée une compétence matérielle exclusive concernant les crimes graves, de portée nationale ou internationale». La révision des dispositions relatives au privilège de juridiction vise à consacrer le principe constitutionnel d'égalité de tout un chacun devant la Justice. Pour rappel, les dispositions de l'article 573 du Code de procédure pénale consacrées dans leur formule actuelle, prescrivent la règle du privilège de juridiction qui accorde à une catégorie déterminée de cadres supérieurs de l'Etat, le droit de ne pas faire l'objet de poursuites et d'enquête dans les affaires pour lesquelles ils sont accusés, que devant la Cour suprême. Ainsi, cette ordonnance accorde aux catégories de cadres supérieurs de l'Etat, la possibilité de les poursuivre et de les juger devant des juridictions autres que celles territorialement compétentes, en application des dispositions générales de la juridiction prévues par les articles 37, 40 et 239 de la même loi, et ce, pour le bon fonctionnement de la Justice. Parallèlement et pour parer à tout arbitraire dans les poursuites à l'encontre de ces catégories de fonctionnaires, cette ordonnance énonce que l'action publique ne peut être mise en mouvement à leur encontre que par le parquet général.

A. A.

Année universitaire 2020-2021

Le projet de protocole présenté aux partenaires sociaux

Dans le cadre de l'approche participative adoptée par le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le secrétaire général du ministère, le Pr Noureddine Ghouali a présidé, hier, une rencontre de concertation avec l'ensemble des syndicats et les représentants des associations estudiantines agréées et actives dans le secteur pour présenter le projet de protocole relatif à la gestion de l'année universitaire 2020-2021». «Le projet élaboré par le secteur en concertation avec les directeurs des établissements universitaires a été présenté lors de cette rencontre qui a permis aux partenaires sociaux actifs dans le secteur, dont des syndicats des enseignants et des travailleurs ainsi que les associations estudiantines, de fait part de leurs observations sur le texte de ce projet et de formuler des propositions pour l'enrichir». S'en est suivi un riche débat sur les aspects positifs et négatifs de chacun des scénarios présentés lors de cette rencontre, si la situation sanitaire du pays venait à persister.

B. D.

Solidarité

L'Algérie octroie un don de 10 minibus au Niger à l'occasion de sa fête de l'indépendance

L'Algérie a octroyé un don de dix minibus au Niger à l'occasion du 62e anniversaire de la proclamation de l'indépendance de ce pays voisin.

La cérémonie de remise de ces minibus fabriqués en Algérie (de 23 places chacun) et acheminés par les forces aériennes de l'Armée nationale populaire, s'est déroulée le 27 septembre 2020 à Niamey. L'Ambassadeur d'Algérie au Niger, Ali Drouiche, a procédé à la remises des clés des 10 véhicules au ministre conseiller à la Présidence nigérienne, Abdou Lawan Marouma, Président du Comité d'organisation de la fête nationale du Niger (Diffa N'Glaa 2020), en présence de la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée de l'Intégration africaine et des nigériens de l'extérieur, Ataka Zaharatou Aboubakar. A cette occasion, M. Drouiche a loué la qualité des liens de coopération qui unissent les deux pays avant d'émettre le vœu de voir ces véhicules affectés à la couverture des besoins en mobilité des populations locales, une fois la fête du Diffa N'Glaa terminée. Pour sa part, M. Lawan Marouma a salué «le geste de l'Algérie qui témoigne de l'excellence des relations bilatérales». «Il ne saurait être autrement quand on sait l'excellence et l'exemplarité des relations qui unissent nos deux pays frères. De part et d'autre de nos 950 kms de frontières communes se trouvent les mêmes communautés unies par des liens séculaires de fraternité, de confiance et d'entraide, face aux défis que leur impose la nature», a-t-il déclaré. Pour rappel, la fête tournante du Diffa N' Glaa du le 18 décembre prochain s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation des chefs-lieux des Régions du Niger, initié par le Président nigérien, Mahamadou Issoufou, visant à doter les capitales régionales d'équipement modernes et contribuer au bien-être des populations.

Véhicules saisis en raison du fichier de base informatique

Les propriétaires demandent leur restitution

Le nombre de véhicules saisis en raison de l'absence du fichier de base informatique, a atteint 5 600 véhicules dans la wilaya de Sétif, sur 8 050 véhicules au niveau national, dont le dossier est toujours en litige, alors que leurs propriétaires demandent à les récupérer après les avoir classés comme victimes. Ce sont des citoyens qui ont acheté des voitures de manière très normale, tout en respectant toutes les procédures légales, y compris la carte grise et l'intégrité du numéro de série, et le respect de toutes les spécifications techniques. Cependant, ils se sont retrouvés soumis à des poursuites judiciaires avec la saisie du véhicule, car il ne dispose pas d'un dossier de base informatique. Après avoir été traduits en justice, ils ont été classés comme victimes, mais des soupçons subsistent quant aux véhicules qui sont restés saisis dans les fourrières. Ces victimes ont exprimé leur grande tristesse d'avoir été privées de leurs véhicules et ont déclaré avoir acheté leurs voitures avec des actes officiels extraits de l'administration algérienne et leur propriété légale leur a été attribués. Après des mois et des années de possession de ces voitures, ils ont été surpris, selon leurs déclarations, de refuser de les revendre alors qu'ils étaient confisqués aux fourrières en raison de l'absence du fichier de base informatique. Ces propriétaires se disent victimes d'une affaire de corruption, vestige de l'ancien régime. Cela reflète l'ampleur de la dégradation atteinte par les parties impliquées dans l'introduction des fichiers de base pour les voitures d'origine étrangère, comme elles ont été enregistrés dans le réseau national pour porter le statut des voitures algériennes, avec des documents officiels, un numéro de série original et un certificat d'expertise certifié par le ministère des Mines, la chose étrange est que ces véhicules étaient toujours échangés sur le marché, et plus d'un citoyen les a achetés, mais celui qui les a signés est la main du contrôle car le plus grand perdant, est le propriétaire qui a perdu son véhicule et s'est retrouvé devant la justice. C'est par chance que ces propriétaires ont bénéficié de l'innocence dans l'aspect civil lié au faux et à l'usage de faux. Toutefois, dans l'aspect fiscal, les voitures sont toujours confisquées au profit de la Direction générale des douanes, avec l'intention de les vendre aux enchères publiques. Face à cette situation complexe, les victimes ont adressé une lettre au ministre de la Justice, et une question écrite passée par le Parlement, afin de redresser ce groupe, qui a atteint 8 050 victimes au niveau national, la question portait sur les véhicules qui entraient dans le pays avec des papiers étrangers. Selon les lois en vigueur, ils étaient censé de quitter le pays au bout de 3 mois de circulation, mais cela ne s'est pas produit, et ces mêmes voitures ont été vendues plus de 5 fois avec des documents officiels, des citoyens innocents se sont retrouvés soumis à des poursuites judiciaires, et ils sont entrés dans un labyrinthe et des troubles sociaux et psychologiques, et leur seul péché est d'acheter des voitures comme les gens ordinaires. De son côté, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a répondu à cette question, avec la certitude que la loi garantit le droit à toute partie lésée de recourir à la justice, de demander réparation. Le ministre a précédemment déclaré que les représentants publics et les procureurs de la république ont été sensibilisés pour permettre au propriétaire de droit et de bonne volonté de son véhicule, et ce, dans le cadre de ce que la loi permet, lorsque la confiscation n'est pas obligatoire et lorsque les conditions mentionnées aux articles 15 bis et 2 du Code pénal sont remplies en la matière concernée ce qui stipule que «les personnes qui n'ont pas fait l'objet de poursuites ou de condamnations pour les faits qui ont conduit à la confiscation sont considérées comme des tiers de bonne foi et ont un titre ou une possession valide et légitime des objets confisqués.»

C'est la réponse du ministre qui a donné de l'espoir aux personnes victimes, qui appellent aujourd'hui à l'application de ce texte pour leur rendre justice et leur permettre de récupérer leurs véhicules confisqués.

M-W. Benchabne

Lutte contre les bandes de quartiers

Le projet de loi présenté au Sénat

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati a présenté, mardi, devant la commission compétente du Conseil de la nation, le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers. S'exprimant à l'occasion, le ministre a expliqué que le texte de loi présenté visait à mettre en place un cadre législatif de prévention contre ce phénomène qui a créé un climat d'insécurité dans les cités, soulignant que l'élimination de ce phénomène «exige la mise en place d'un cadre juridique spécifique de prévention contre les bandes de quartiers qui ont créé un climat de terreur et d'insécurité chez les citoyens, du fait de la violence et des agressions à l'arme blanche par des bandes criminelles constituées dans les cités». Cette nouvelle forme de criminalité «a connu un pullulement, particulièrement dans les grandes villes, la législation nationale en vigueur ne couvrant pas toutes les formes de cette criminalité», a-t-il ajouté. Le texte de loi propose «une peine allant de 2 jusqu'à 20 ans de prison ou à la perpétuité en cas de décès (de victimes) contre ces bandes de quartiers». Selon le projet de loi, est considéré comme une «bande de quartiers», «tout groupe, sous quelque dénomination que ce soit, composé de deux personnes ou plus, appartenant à un ou à plusieurs quartiers d'habitation, qui commet un acte ou plus dans le but de créer un climat d'insécurité, à l'intérieur des quartiers ou dans tout autre espace, ou dans le but d'en assurer le contrôle, en usant de violences morales ou physiques, exercées à l'égard des tiers, en mettant en danger leur vie, leurs libertés ou leur sécurité ou en portant atteinte à leurs biens, avec port ou utilisation d'armes blanches». Selon le texte, la violence morale «comprend toute agression verbale susceptible de causer la crainte ou la terreur chez autrui, telles que la menace, l'injure, la diffamation, la terreur ou la privation d'un droit». Le cinquième chapitre comportant les dispositions pénales stipule qu'il «est passible d'une peine d'emprisonnement de trois (3) ans à dix (10) ans et d'une amende de 300.000 DA à 1.000.000 DA, quiconque crée ou organise une bande de quartier, s'enrôle ou participe sous quelque forme que ce soit dans une bande de quartier, tout en connaissant son objectif, recrute une ou plusieurs personnes pour le compte d'une bande de quartier». «Est puni d'un emprisonnement de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende de 1.000.000 DA à 2.000.000 DA, quiconque dirige une bande de quartier ou y exerce un commandement quelconque».»La peine est la réclusion criminelle à perpétuité si la rixe, la rébellion ou la réunion a entraîné la mort d'une personne autre que les membres de la bande». «Si au cours de la rixe, rébellion ou réunion prévue dans le présent article, il est porté des coups et fait des blessures, la peine est l'emprisonnement de deux (2) ans à sept (7) ans et l'amende de 200.000 DA à 700.000 DA. Le minimum de la peine prévue au premier alinéa du présent article, est porté au double si la rixe, la rébellion ou la réunion se produit de nuit». «Il est puni aussi d'un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et d'une amende de 200.000 DA à 500.000 DA, quiconque encourage ou finance, sciemment, par tout moyen une bande de quartiers ou en diffuse les idées, directement ou indirectement, fournit à un ou plusieurs membres d'une bande de quartiers un lieu de réunion ou hébergement, cache, sciemment, un membre d'une bande de quartier en sachant qu'il a commis un des crimes prévus dans l'ordonnance ou qu'il est recherché par les autorités judiciaires, ou qui entrave, sciemment, l'arrestation d'un membre d'une bande de quartiers ou l'aide à se cacher ou à prendre la fuite». Au titre des mécanismes de prévention contre les bandes de quartiers, il est prévu «la création d'une commission nationale de prévention contre les bandes de quartiers qui sera chargée de soumettre au président de la République et de présenter au gouvernement, un rapport annuel outre la commission de wilaya de prévention contre les bandes de quartiers qui sera chargée notamment de mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention contre les bandes de quartiers, au niveau local, de détecter de manière précoce les activités des bandes de quartiers et d'alerter les autorités concernées». Le texte prévoit par ailleurs «la protection des victimes des bandes de quartiers à travers une prise en charge sanitaire, psychologique et sociale garantissant leur sécurité, leur intégrité physique et psychologique et leur dignité, et la facilitation de leur recours à la justice».

R. E.

Thon rouge

Le décret pour développer la pêche prêt avant fin 2020, indique M. Ferroukhi

Le nouveau décret relatif au développement de la pêche au thon rouge sera prêt d'ici la fin de l'année 2020, a indiqué, hier à Alger, le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi.

L'élaboration de ce nouveau décret, qui se fait en concertation avec tous les acteurs de la filière, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement de la pêche du thon rouge et le maintien des acquis de l'Algérie en termes de quota», a indiqué M. Ferroukhi lors d'un atelier national sur le développement de la filière, qui a regroupé l'ensemble des professionnels de la pêche et les cadres du ministère au niveau de la direction des pêches et ressources halieutiques d'Alger. À ce propos, il a affirmé que ce décret, qui sera enrichi par les propositions de toutes les parties prenantes, prendra en considération les préoccupations et les contraintes des professionnels du secteur et des investisseurs, comme il intègre l'ensemble des normes concernant la nouvelle stratégie afin qu'elle soit opérationnelle et applicable sur le terrain. Selon les précisions de M. Ferroukhi, la stratégie se focalise notamment sur la promotion du marché national à travers le développement de nouveaux segments permettant de répondre à la demande locale en ce poisson. «Nous comptons développer le thon rouge frais ou transformé à partir de la filière du thon vivant mais aussi à partir de la filière du thon mort», a-t-il dit, en soulignant que cette démarche permettra de préserver la richesse nationale en ce produit à forte valeur ajoutée. Il a précisé dans ce contexte qu'il y'avait plusieurs modes d'exploitation du quota de pêche au thon rouge alloués à l'Algérie par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Aussi, «la nouvelle stratégie encourage également la pêche artisanale du thon rouge mort, en accordant une quantité des quotas dans certaines zones de pêche pour soutenir le marché local», a ajoute le ministre. Toujours dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le ministre a promis de développer les capacités d'engraissement du thon rouge en encourageant les investissements dans ce créneau. Cela permettra, a-t-il ajouté, de tirer profit de la valeur ajoutée de cette filière à travers le développement des unités de transformation mais aussi d'améliorer les négociations relatives à l'augmentation des quotas de l'Algérie. Le ministre a également souligné la nécessité pour son secteur d'encourager et de développer la pêche hauturière, notant que les équipages ne sont pas capables pour le moment de pêcher au niveau de l'Atlantique. Il a insisté à ce propos sur l'impératif de renforcer les capacités des équipages et de former les capitaines à la pêche au grand large afin de leur permettre d'aller au niveau des océans. L'organisation des ateliers consacrés à la filière s'inscrit dans le cadre de la préparation de la campagne de pêche au thon pour 2021. Durant la campagne 2020, l'Algérie avait pêché la totalité de son quota annuel de thon rouge attribué par l'ICCAT, soit 1650 tonnes. Les 23 thoniers algériens autorisés à participer à l'opération avaient pêché cette quantité de thon rouge durant la période limitée entre le 26 mai et le 1er juillet.

Ph : Fateh Guidoum ©

Isselman Bahari

Grand Sud algérien

L'exploitation de l'or effective depuis hier, 121 sites dénombrés

L'exploitation minière des métaux précieux dans la wilaya de Tamanrasset est lancée effectivement depuis hier. Pas moins de 121 sites ont été recensés par le ministère des Mines dans le Grand Sud. Plusieurs ministres se sont déplacés sur les lieux afin de donner le coup d'envoi de cette exploitation et cela selon les instructions données lors du dernier Conseil des ministres. Le ministre des Mines, Mohamed Arkab, qui a été sur place, a révélé, lors d'une rencontre avec les représentants de la société civile, le dénombrement de 121 sites pour l'exploitation de l'or dans le grand sud du pays, dont 76 dans la wilaya de Tamanrasset. M. Akrab a annoncé aussi la mise en place de deux zones pour l'exploitation de l'or dans le Sud, la première dans la wilaya de Tamanrasset, et la seconde dans la région de Djanet, wilaya d'illizi. Les gérants de ces régions procèderont à l'achat des quantités d'or qui seront produites par les coopératives dans ces sites. A cette occasion, le ministre a expliqué que le lancement de l'exploitation artisanale de l'or dans les régions du Sud est en ligne avec les nouvelles aspirations de développement du secteur minier, en outre, ça permet de faire progresser l'économie nationale et de diversifier ses sources en dehors des hydrocarbures, les jeunes auront la possibilité de pratiquer cette activité dans un cadre juridique organisé et transparent. Toutefois, M. Arkab a insisté sur la nécessité de respecter le contenu du cahier des charges pour l'exploitation artisanale de l'or pour assurer un développement durable et mettre fin à l'exploitation anarchique de cette richesse minière. M. Arkab a souligné, à cet effet, l'accroissement des activités illégales de ces matières minières, ce qui entraîne des conséquences désastreuses pour l'environnement. Le ministre des Mines a rappelé aussi que les jeunes, souhaitant exploiter ces mines, seront organisés dans des coopératives pour obtenir des permis d'exploitation minière, ainsi ils auront la possibilité de pratiquer cette activité dans un cadre juridique organisé et transparent.

Moussa O.

Finances

La BAD entre au Conseil d'administration du Forum mondial sur l'investissement des Business Angels

La Banque africaine de développement a intégré le Conseil d'administration du Forum mondial sur l'investissement des Business Angels (WBAF) pour représenter les marchés boursiers en démarrage, les écosystèmes d'entrepreneuriat et de start-up, les petites et moyennes entreprises et les entreprises à forte croissance ainsi que les «investisseurs providentiels» (Angel Investors) et les fonds de capital-investissement en Afrique. Le directeur du Département du développement industriel et commercial de la Banque, Abdu Mukhtar, siègera au nom de la Banque au sein du Conseil d'administration du WBAF. «Nous sommes heureux d'accueillir la Banque africaine de développement comme membre du Conseil d'administration international du WBAF, a déclaré Baybars Altuntas, le président exécutif du Forum. Je suis convaincu qu'avec la banque en notre sein, le WBAF sera en mesure d'offrir un vaste éventail de possibilités aux start-ups, aux scale-up et aux entreprises à forte croissance en Afrique, celles qui ouvriront les portes du développement économique. En travaillant ensemble par-delà les frontières, grâce à une vision commune et en gardant à l'esprit cette dynamique intelligente, nous nous trouvons en très bonne position pour apporter des changements positifs à l'Afrique et à l'économie mondiale. «Le WBAF a pour but de favoriser l'accès au crédit pour les entreprises, de leur création à leur développement, dans le but de créer plus d'emplois et d'apporter davantage de justice sociale dans le monde. Le Forum collabore avec un large éventail d'institutions pour contribuer à façonner le monde de demain. La Banque africaine de développement est la principale institution de financement du développement en Afrique, et aussi la seule à posséder une notation financière AAA (triple A) de la part des principales agences internationales. La Banque lutte contre la pauvreté et se consacre à l'amélioration des conditions de vie sur le continent en encourageant les investissements publics et privés dans des projets susceptibles de stimuler le développement économique et social. La Banque compte 81 actionnaires, parmi lesquels 54 pays membres régionaux et 27 pays non-africains. En novembre 2019, la Banque disposait d'un capital de 208 milliards de dollars américains après le succès historique d'une nouvelle augmentation de capital. «Je suis ravi de rejoindre le Conseil d'administration du WBAF et je suis très impressionné par les ambitions qu'il affiche», a déclaré Abdu Mukhtar. L'aide à l'innovation, à l'entrepreneuriat et au développement des PME est très importante pour nous, d'autant plus que ces domaines sont directement liés à certains de nos objectifs de développement, notamment la création d'emplois et l'autonomisation des femmes. Je me réjouis de collaborer avec les experts du Conseil d'administration du WBAF et j'ai la certitude que le WBAF et la Banque auront un grand impact sur les marchés des start-up, des investissements «providentiels» et des PME en Afrique. Le but ultime est de créer plus d'emplois et d'apporter davantage de justice sociale en Afrique. Le WBAF est associé au Partenariat mondial du G20 pour l'inclusion financière (GPFI), une plateforme pour les membres du G20, les pays non-membres du G20 intéressés et les parties prenantes concernées qui favorise l'inclusion financière et met en pratique le plan d'action du G20 en faveur de l'inclusion financière. Parmi les membres du Conseil d'administration figurant notamment Abdulaziz Al-Khalifa, directeur général de Qatar Development Bank, Abdul Malek Al Jaber, président du Réseau des Business Angels pour le Moyen-Orient, Hashim Hussein, directeur du Bureau de promotion des investissements et de la technologie à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), et Inderjit Singh, co-président du Forum mondial de l'entrepreneuriat.

Finance islamique

Lancement des agences de la BNA à Ouargla et Laghouat

Le produit de la finance islamique a été lancé hier au niveau des agences de la Banque nationale d'Algérie (BNA) à Ouargla et Laghouat, en présence du directeur régional de la succursale de la BNA de Ouargla. Ce nouveau système bancaire islamique permettra la commercialisation de cinq produits, compte courant islamique, compte épargne islamique d'investissement, compte d'épargne pour jeunes et mineurs, a expliqué le directeur régional de la BNA, Abderrahmane Achour. Les clients pourront bénéficier également, au titre de ce nouveau système bancaire, de quatre formules de financement conformes à la Charia islamique, Mourabaha immobilier, Mourabaha équipements, Mourabaha automobile et Ijara matériels, a-t-il ajouté. Cette nouvelle procédure, a-t-il expliqué, vient répondre aux doléances fréquemment formulées par les citoyens pour l'offre d'un produit légal conforme aux préceptes de la religion islamique.
Le système de la finance islamique avait été déjà lancé auparavant dans deux agences de la wilaya de Ghardaïa, a fait savoir M. Achour.

N. I.

Industries publiques

Hausse de 1,6% des prix à la production au 2e trimestre 2020

Les prix de la production du secteur industriel public, hors hydrocarbures, ont connu une hausse de 1,6% durant le 2e trimestre 2020 par rapport au premier trimestre, a annoncé l'Office national des statistiques (ONS).

En glissement annuel, les prix à la production industrielle ont augmenté de 3,2% durant la période avril-juin 2020, précise l'Office. Cette variation haussière des prix de sortie d'usine, optique acheteur, a été tirée essentiellement par les secteurs des industries des énergies, des mines et carrières, et des industries agroalimentaires, selon les données de l'ONS. La plus forte augmentation des prix à la production a été enregistrée par le secteur énergie qui a affiché une hausse de 4,2% au 2e trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent. Le relèvement du rythme de hausse, observé pour les industries de mines et carrières au 1er trimestre 2020, s'est confirmé au 2e trimestre avec un taux passant de +2,6% à +3,8%. Les industries agroalimentaires ont affiché, quant à elle, une croissance de 2,6%, a fait savoir l'ONS. Cette tendance haussière a également touché, mais de moindre ampleur, les prix à la production des industries sidérurgiques métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMMEE) avec une évolution de +0,9%. Des variations modérées, voire des stagnations, définissent un grand nombre d'activités relevant de ce secteur. Les hausses les plus importantes concernent la fabrication des biens intermédiaires métalliques, mécaniques et électriques et celle des biens d'équipement électrique avec un taux de +3,2%, a détaillé la publication de l'Office. Par ailleurs, une variation de +0,8% a caractérisé le secteur des industries textiles, tirée par l'augmentation des prix des biens de consommation textile (+1%), alors que les industries chimiques ont connu une hausse de 0,3%. Concernant les industries des bois, liège et papier, elles ont enregistré une augmentation de 0,2%, et ce, après une relative stagnation observée au trimestre précédent. Ce redressement, toutefois modéré, est due à l'évolution des prix de la fabrication et transformation du papier (+0,4%). D'autres secteurs industriels ont connu des stagnations des prix. Il s'agit respectivement des industries des matériaux de construction, des cuirs et chaussures ainsi que les industries diverses. Durant le 2e trimestre 2020 et par rapport à la même période 2019, l'Office a relevé que la majorité des secteurs ont connu des hausses, les plus importantes ont concerné les industries des cuirs et chaussures (10,5%), l'énergie (9,6%), les mines et carrières (8,1%) et les ISMMEE (4%). D'autres secteurs ont également connu des hausses de prix à la fabrication, mais de moindre ampleur. Il s'agit, notamment, des industries textiles (2,7%), l'agro-alimentaire (2,5%), des industries du bois, liège et papier (0,8%) et des industries chimiques (0,3%). Pour rappel, la croissance moyenne annuelle des prix à la production industrielle publique hors hydrocarbures, sur toute l'année 2019, avait atteint 2,8% par rapport à 2018.

Moussa O. / Ag.

Moralisation des activités commerciales

Les conclusions des sous-commissions avant fin 2020

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a fixé le dernier trimestre de l'année 2020 comme dernier délai pour la présentation des conclusions des travaux des sous-commissions chargées de la moralisation des activités commerciales, à soumettre par la suite au gouvernement pour examen. Cette décision a été prise lors d'une réunion tenue au siège du ministère présidée par M. Rezig en présence du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, avec les présidents des sous-commissions chargées de la moralisation des activités commerciales pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux de chaque commission. Lors de cette rencontre, le ministre a mis l'accent sur la nécessité de réhabiliter les activités commerciales qui constituent l'une des priorités majeures des travaux des huit sous-commissions représentant plusieurs secteurs, organes et associations, lancés début mai dernier. Il a également expliqué que le travail de ces commissions ne se résumait pas à lutter contre les aspects négatifs caractérisant les pratiques commerciales, en général, mais plutôt en une révision globale des textes juridiques et réglementaires.

Le délai de dépôt des comptes sociaux pour l'exercice 2019 prorogé au 30 novembre

Le ministère du Commerce porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques concernés par le dépôt des comptes sociaux pour l'exercice 2019 que, sur décision du ministre du Commerce, Kamel Rezig, le délai de dépôt des comptes sociaux pour l'exercice 2019 est prorogé jusqu'au 30 novembre 2020». «Les sociétés dépositaires des comptes sociaux seront épargnées des sanctions édictées par la législation en vigueur, notamment l'inscription au fichier national des fraudeurs.»

A. A.

Sonatrach

Installation d'un Comité de suivi de conformité industrielle

Un Comité de suivi dédié aux questions liées à la conformité industrielle et réglementaire au sein de la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach a été installé par le PDG du groupe, Toufik Hakkar. «Dans le cadre de la prise en charge de la problématique d'empiétement sur les périmètres de protection des installations et ouvrages d'hydrocarbures de Sonatrach, le PDG de la compagnie a procédé, le 28 septembre, à l'installation d'un Comité de suivi dédié aux questions liées à la conformité réglementaire». Ce Comité aura pour mission d'établir un état des lieux sur la situation et superviser la concrétisation des plans d'action destinés à limiter les risques pour les riverains et la protection des installations de l'entreprise contre les risques induits par les empiétements. Cette action intervient dans le cadre du «renforcement des mesures de protection et de maîtrise des risques majeurs» associés aux activités industrielles de Sonatrach.

Pomme de terre

Réduire les importations des semences et augmenter leur production locale, principaux objectifs du secteur

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a affirmé que la réduction des importations des semences de pomme de terre et l'augmentation de leur production locale figuraient parmi les principaux objectifs contenus dans la feuille de route du secteur, outre la rationalisation des dépenses publiques et le renforcement de la sécurité alimentaire. Lors d'une rencontre nationale sur la filiale des semences de pomme de terre organisée, lundi, au Centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC) et qui a concerné les wilayas du centre et de l'ouest du pays qui produisent des semences de pomme de terre, le ministre a indiqué que le développement de cette filière s'inscrivait dans le cadre de la feuille de route du secteur issue du programme du président de la République et adoptée, en juillet dernier, en Conseil des ministres. La concrétisation des objectifs fixés exige la contribution de tous les professionnels et de tous les acteurs de la filière qui a enregistré, ces dernières années, une augmentation de la production et de la productivité, sachant que l'Algérie recourait à l'importation de la pomme de terre avant ces dix dernières années, a précisé M. Hemdani lors de cette rencontre à laquelle a pris part le président du Conseil national interprofessionnel de la filière de la pomme de terre (CNIFPT) ainsi que des experts du domaine. Il a insisté sur l'impératif de préserver les acquis réalisés et d'organiser les professionnels pour développer et augmenter le rendement de cette filière. Soulignant l'importance que revêt le maillon de production des semences dans la filière pomme de terre et son impact sur la sécurité alimentaire et l'économie nationale, M. Hemdani a mis en exergue les moyens matériels et techniques ainsi que les ressources humaines dont dispose cette filière stratégique.

Ali B.

Les Bécharis attendent avec impatience la mise en œuvre des instructions de Tebboune

Un énorme potentiel minier à Béchar attend l'exploitation

De nombreux jeunes de la région du sud-ouest à Béchar attendent avec impatience l'attention urgente du ministère de l'Industrie et des Mines, afin d'ouvrir les portes de l'investissement minier, dont l'exploitation est restée paralysée sur tout le territoire de la wilaya, malgré la conscience de la tutelle que la région regorge de diverses richesses souterraines. Les Bécharis exigent la mise en œuvre des instructions du président de la République qu'il a récemment données au gouvernement, afin de commencer à exploiter les ressources minières, soulignant la nécessité d'explorer tous les minéraux, y compris les minéraux rares, afin de fournir les conditions les plus élevées, pour compenser la baisse des revenus de l'État. À la lumière des instructions ci-dessus mentionnées, il est utile de souligner que cela a largement ouvert la porte aux revendications de nombreux jeunes souffrant du chômage, y compris les nouveaux diplômés universitaires. Ces jeunes appellent le ministère de l'Énergie et des Mines à prêter attention à la région de Tabelbala, qui lui a valu sa localisation entre Arg Raoui et Djbel Lakhal à l'Extrême Sud entre la circonscription d'Abadla et la wilaya de Tindouf. Une particularité, car de nombreuses études ont confirmé que cette région possède des minéraux, qui n'ont été jamais investis à ce jour pour des raisons qui ont recoupé de nombreuses lacunes. Parmi ces insuffisances, l'absence de volonté encourageante d'incarner des projets d'investissement minier enregistrés depuis des années, l'absence de toute activation de ces projets, qui n'ont pas vu le jour, pour des raisons que les habitants de la région s'interrogent toujours sur les raisons de leur retard et l'absence de toute initiative susceptible d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers. Ces lacunes ont amené ces jeunes à confirmer la nécessité d'accélérer la mise en place de règles qui répondent à toutes les demandes encourageantes pour incarner des projets d'investissement, et pour accorder toutes les capacités matérielles et humaines afin de renforcer tous les services associés au développement durable et rechercher les marchés locaux et internationaux, pour transférer les investissements miniers vers cette région, dont le sous-sol est porteur d'un avenir économique prospère. Dans le même contexte, ces jeunes ajoutent que ce qui a ramené la question au premier plan, la visite de l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, en mars 2019, dans la wilaya, qui se tenait sur les explorations prometteuses du manganèse dans la région de Kattara, qui n'est pas loin de la région de Tabelbala, d'où le même responsable a incité de mener une étude urgente des eaux souterraines pour exploiter la mine, soulignant «l'importance de cette mine qui entrera en exploitation après un an». Il a tout de même assuré que «la quantité découverte contribuera grandement à répondre aux besoins des usines sidérurgiques à El Hadjar, Bellara, Bethioua et Ghar Djebilet dans le futur du manganèse, qui est utilisé dans la fabrication du fer et de l'acier», ajoutant que le début de l'exploitation sera local, et qu'il sera envisagé d'exporter à l'étranger, une fois atteint la couverture des besoins des usines mentionnées. Le ministre a déclaré à l'époque que l'exploitation de la mine de Kattara et l'intensification des opérations d'exploration pour exploiter les mines de fer, de cuivre et d'argent qui vont faire de la wilaya de Béchar un pôle industriel important dans le sud-ouest du pays. Malheureusement, ce projet demeure toujours en suspens.

M-W. B.

Projet d'utilité publique à Tizi-Ouzou

Mise en place d'une commission afin d'aplanir les oppositions

Une commission intersectorielle chargée de l'étude des problèmes bloquant certains projets d'utilité publique à travers la wilaya de Tizi-Ouzou, a été mise sur pied, a indiqué le wali Mahmoud Djamaâ.

S'exprimant en marge d'une visite de projets touristiques, Mahmoud Djamaâ a souligné que cette commission composée de l'ensemble des intervenants ainsi que d'élus aux assemblées locales, Assemblée populaire de wilaya (APW) et Assemblée populaire communale (APC) et de représentants de comités de village. Elle sera chargée, a-t-il ajouté de «prendre en charge les problèmes de ces oppositions auxquels se heurtent certains projets d'utilité publique au niveau de la wilaya en essayant d'aplanir les différents entre les maîtres d'ouvrage et les propriétaires». S'agissant des futurs projets qui seront lancés au niveau de la wilaya, il a indiqué qu'il sera désormais procédé à l'avance, en concertation avec l'ensemble des intervenants et les propriétaires, à la délimitation des couloirs de passage des routes, eaux et électricité. Mahmoud Djamaâ a fait savoir, également, qu'une autre commission chargée du recensement de l'habitat précaire en milieu urbain a été mise en place au niveau de la wilaya pour fin de recensement de l'ensemble de ces poches ainsi que des habitations précaires dans les vieux quartiers des centres urbain, notamment, au chef-lieu de wilaya. Un rapport sera adressé au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et «il sera procédé, ensuite, au relogement de ces gens dans le cadre de l'une des formules de logement disponibles où bénéficier d'aides pour ceux qui peuvent construire».

Kahina Tasseda

Reprise des travaux de réhabilitation des hôtels étatiques

Lors d'une visite à travers quelques chantiers touristiques, le wali, Mahmoud Djamaa a indiqué que la reprise des travaux de réhabilitation des structures hôtelières étatiques à Tizi-Ouzou, interviendra «incessamment.
Il s'agit, notamment, du «Bracelet d'Argent», implantée à Beni Yenni, ainsi que des hôtels Lalla Khedidja et Belloua, au chef-lieu de wilaya, gérées par l'Entreprise touristique de Kabylie (ETK), dont la moyenne d'avancement des travaux avoisine les 85%. Le groupe turc en charge des travaux de réhabilitation a été sommé de reprendre les travaux sous peine de résiliation de son contrat lors d'une réunion qui s'est tenue cette semaine au ministère du Tourisme et de l'Artisanat et du Travail familial avec des représentants de ce groupe auxquels «il a été signifié l'impératif de reprendre les travaux interrompus pour cause de crise sanitaire», due à la propagation de la pandémie du «Covid-19». Ces derniers «se sont engagés à livrer ces structures d'ici à la fin de l'année en cours», a souligné Mahmoud Djamaâ ajoutant que l'opération fera l'objet d'un suivi de la part du ministère et des autorités locales. Lancée en 2015, le programme de rénovation des structures hôtelières publiques au niveau de la wilaya, au nombre de six, dont trois sont gérés par l'ETK et trois autres, l'hôtel Amraoua, Tamgout, et la station climatique de Tala Guilef, gérés par l'Entreprise de Gestion touristique du Centre (l'EGTC), a connu d'importants retards et leur réception a été ajournée à plusieurs reprises. Lors de cette visite qui l'a conduit à travers trois projets touristiques, deux hôtels et un village touristique, Mahmoud Djamaâ a indiqué qu': «Il y a 61 projets touristiques au niveau de la wilaya d'une capacité d'accueil de 7200 lits pouvant générer jusqu'à 3500 postes d'emplois directs». **K. T.**

Feux de forêts en 2020

La wilaya de Tipasa a enregistré «le plus lourd bilan» depuis 2010

La wilaya de Tipasa a enregistré, durant l'été 2020, son «plus lourd bilan» de dégâts occasionnés par les incendies de forêts, depuis 2010, avec des pertes estimées à près de 900 hectares (ha) de végétations, a-t-on appris, lundi, auprès de la direction locale de la Protection civile. Selon le chargé de communication de ce corps constitué, le lieutenant Rabah Bendouha, le bilan des incendies de cette année fait état de «882 ha de pin d'Alep, et de 87 ha de maquis détruits par les flammes, durant la période allant du 1er juin au 26 septembre courants». Les pertes en pin d'Alep enregistrées durant la même période de l'année dernière sont estimées, à environ 500 ha, a-t-on indiqué de même source, précisant qu'en 2012, la wilaya a enregistré une perte de près de 600 ha de cette même espèce. «Cet été de 2020 a vu la déclaration de plus de 200 incendies de forêts, à l'origine des plus lourdes pertes enregistrées, ces dix dernières années», a, par ailleurs, déploré le lieutenant Rabah Bendouha. Il a déploré une véritable «catastrophe» ayant affecté, notamment, les arbres fruitiers, avec près de 13 000 arbres brûlés, et l'activité apicole avec 164 ruches d'abeilles détruites par les flammes, contre 800 arbres fruitiers brûlés durant l'été 2019. Le même responsable a signalé la déclaration de pas moins de 14 foyers d'incendies, à travers la wilaya, durant le week-end dernier, ayant causé la perte de 56 ha de végétations. Le «plus dangereux» de ces incendies s'est déclaré à la forêt Tarek-Benziad au mont Chenoua, où les flammes se sont étendues jusqu'aux habitations mitoyennes, contraignant les unités de la Protection civile à évacuer les maisons en priorité, afin d'assurer la sécurité des citoyens. Les pertes en couvert végétal ont été estimées à 20 ha au niveau de la forêt «Tarek Benziad», et 17 ha à la forêt Sid Ali Besnas de la commune de Sidi Ghilès, a-t-on précisé. L'extinction de ces feux et la protection des riverains a nécessité, selon la même source, la mobilisation de la totalité des unités de la Protection civile de la wilaya, soutenues par la colonne mobile, et les unités de Médéa, Alger et Blida, qui se sont relayées durant près de 24 heures de temps pour la maîtrise de ces incendies. «Les causes de ces incendies demeurent toujours inconnues» a, en outre, souligné le lieutenant Rabah Bendouha, signalant l'ouverture d'une enquête par la Gendarmerie nationale afin de déterminer les circonstances et causes de leur déclenchement».
De son côté, l'opinion publique à Tipasa pointe du doigt la «Mafia du foncier» comme qualifié par la population locale. Une «Mafia», qui, selon l'opinion publique, met le feu délibérément au niveau des forêts, aux fins de les «dénuder «et de rendre leur spoliation» plus facile, en devenant des terrains constructibles. Une situation «requiert une intervention rapide des autorités locales pour mettre un terme à ces catastrophes menaçant l'écosystème dans la wilaya», selon le président de l'Association de protection du consommateur et de son environnement, Hamza Belabbes.

Révision exceptionnelle des listes électorales

Plus de 12 000 nouveaux électeurs à Blida

Plus de 12 000 nouveaux électeurs ont été enregistrés dans la wilaya de Blida, au titre de l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales en perspective du référendum sur la révision de la Constitution, clôturée, dimanche soir, a-t-on appris, auprès du coordinateur de la wilaya de l'Autorité nationale indépendante de surveillance des élections, Docteur Sidi Moussa Mohamed Cherif. «La révision exceptionnelle des listes électorales à Blida a donné lieu à l'enregistrement d'une hausse du nombre de l'électorat, porté à 700 924 électeurs, suite à l'inscription de 12 186 nouveaux électeurs» a-t-il dit. Ces nouvelles inscriptions se sont faites notamment, à travers la plate-forme numérique, créée pour la première fois à cet effet en appui a la procédure classique, a relevé le Docteur Sidi Moussa Cherif qui a signalé, en outre, la radiation de 10 565 électeurs des listes électorales.
Ce même responsable, qui a souligné le déroulement «dans des bonnes conditions organisationnelles» de cette opération qui précède tout rendez-vous électoral, à travers les 25 communes de la wilaya, a fait part de la mise en place, par l'Autorité nationale indépendante des élections, de «toutes les mesures nécessaires à ce référendum, notamment concernant l'application du protocole sanitaire préventif contre la pandémie du «Covid-19».
Il a signalé, à ce titre, l'entame de la distribution des bavettes et des produits de désinfection, à travers les communes de la wilaya, outre l'instruction des services compétents en vue d'entamer les opérations de désinfection des bureaux de vote de façon régulière, et de maintenir cette démarche jusqu'à la fin de ce rendez-vous électoral, a-t-il fait savoir.
Le coordinateur de la wilaya de l'Autorité nationale indépendante de surveillance des élections a, également, fait part du lancement programmé, à partir du 7 octobre prochain, de campagnes d'information pour expliciter aux citoyens le projet de révision constitutionnelle. «Ces campagnes seront animées par des partis politiques et des acteurs de la société civile, qui se chargeront de cette mission», a-t-il assuré, au moment ou son instance aura la mission, de «sensibiliser les électeurs sur l'impératif d'exprimer leur voix» tout en s'engageant à en «assurer sa protection».

Arab M.

Université de Skikda

Réception «prochaine» du Centre national d'analyses pétrochimiques

L'Université le 20-Août-1955 de Skikda se dotera «avant la fin de l'année en cours» du premier Centre national de recherches pétrochimiques, a affirmé, son recteur Salim Haddad.

Premier du genre en Algérie, ce centre est appelé à effectuer toutes les analyses dont a besoin le secteur de la pétrochimie et du contrôle industriel d'une part, et d'autre part, il devra remplir sa vocation académique grâce aux recrutements d'enseignants-chercheurs permanents. Situé au cœur du campus universitaire, la réalisation de ce centre qui comporte vingt laboratoires répartis sur près de 2000 m² a nécessité une enveloppe financière de 300 millions de dinars. L'équipement du bâtiment devant accueillir ce centre sera exclusivement financé par la Direction générale de la Recherche scientifique et du Développement technologique (DGRSDT), a encore révélé Salim Haddad. Il a aussi fait état de l'ouverture «prochaine» à cette université d'un centre de dépistage du «Covid-19» sur financement de la (DGRSDT), soulignant que celui-ci sera encadré par le Centre de recherche en biotechnologie de Constantine et l'Institut Pasteur d'Alger. Dédié à l'ensemble du personnel de l'université, ce centre de dépistage pourrait étendre ses services à l'ensemble des citoyens de la wilaya «en cas de nécessité». Salim Haddad a, par ailleurs, révélé que l'Université le 20-Août-1955 a reçu l'approbation du ministère de l'Enseignement supérieur pour l'ouverture «avant la fin 2021» d'une annexe de la faculté de médecine de Constantine.

Akerdache Brahim

M'sila

Le retard de 21 opérations provoque une crise d'eau dans certaines communes

«Le retard mis dans le lancement de 21 opérations inscrites au profit du secteur des ressources en eau dans la wilaya de M'sila a provoqué une crise d'eau potable dans certaines communes dont celles du chef-lieu de wilaya et d'Aïn El Melh», a-t-on appris auprès du président de la commission économique et financière de l'APW, Abdelhamid Ghodbane. «Sur un total de 25 opérations majoritairement de mobilisation d'eau inscrites pour la wilaya au titre du Fonds de garantie et solidarité des collectivités locales, vingt et une n'ont pas été lancées, une est au stade d'évaluation des offres et trois accusent du retard dans les travaux», a précisé Abdelhamid Ghodbane. Aussi, 66 millions de dinars sur les 3,599 milliards de dinars mobilisés à ces opérations ont été consommés, selon la même source qui estime que ceci reflète «la lourde situation de la nomenclature des projets du secteur». Au cours de la rencontre consacrée, dimanche, au secteur des ressources en eau, le wali de M'sila, Abdelkader Djellaoui, a appelé «à résoudre rapidement ces dysfonctionnements que connaît ce secteur vital». En dépit de l'entrée en exploitation du forage de Bir Lokmane (commune d'Ouled Mansour) et de la seconde canalisation de transfert des eaux du barrage de Koudiet Acerdoune (Bouira), «la crise d'eau s'est accentuée au lieu d'être atténuée», ont noté les responsables du secteur des ressources en eau dans leurs rapport 2020.
Les perturbations dans la distribution ont amené l'Algérienne des Eaux (ADE) à suspendre la diffusion sur sa page Facebook du programme d'approvisionnement des agglomérations en eau initialement lancé par souci de transparence. L'ADE a multiplié, en outre, ses actions de lutte contre les fuites dans le réseau alors que la crise d'eau oblige nombre d'habitants à s'approvisionner par camion-citerne à des prix allant de 750 à 1.000 DA la citerne.

M. Toumi

Souk Ahras

L'Algérienne des Eaux se dote de nouveaux équipements de contrôle de la qualité d'eau

L'unité de Souk Ahras de l'Algérienne des Eaux (ADE) s'est dotée de plusieurs équipements pour le contrôle de la qualité des eaux. «Ces équipements font partie d'un lot qu'avait acquis la Direction générale de l'ADE au profit des laboratoires de ses unités de production et distribution de l'eau potable à travers le territoire national. Des sessions de formations à destination des cadres de cet établissement seront «prochainement» organisées afin d'assurer une utilisation maximale de ces équipements et de veiller au respect des exigences de qualité pour l'eau distribuée au citoyen. Les efforts de tous les responsables de l'ADE convergent vers la nécessité de répondre rapidement et efficacement aux besoins des clients et de leur fournir un service public AEP de qualité, a affirmé M. Khezani avant de mettre en avant à ce propos l'importance du recouvrement des créances dans l'amélioration de la qualité des prestations délivrées. De son côté, la chargée de communication de l'ADE - Souk Ahras, Nabila Lamouchi a expliqué que le laboratoire d'analyses de cette unité est dirigé par neuf cadres universitaires spécialement formés dans ce domaine et qui sont répartis à travers trois annexes implantés au chef-lieu de wilaya et dans les communes de Sedrata et Taoura. Ainsi pour s'assurer de la qualité de l'eau potable, des échantillons sont quotidiennement prélevés de 37 puits profonds et 100 réservoirs d'eau, mais aussi, à partir du robinet afin d'atteindre de dix-sept analyses effectuées par jour.

Bordj Bou-Arréridj

Vers l'amélioration du débit Internet

«Il a été question au Forum algérien des télécommunications, en visioconférence et en interactivité avec des journalistes des 48 wilayas, de vulgariser et de moderniser le secteur dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj en le dotant de nouveaux moyens nécessaires, notamment, en termes de fibre optique, pour qu'à terme, arriver à un débit allant jusqu'à 20 Mb en 2021, où même sur de longues distances, la qualité des services sera meilleure», nous expliquent des cadres d'Algérie Télécom (AT) de la wilaya. Localement, la faible connexion a longuement fait délier les langues. La direction d'Algérie Télécom réplique en imputant l'état des lieux, en dehors du brouillage contrôlé pendant l'examen du bac, à la dégradation de certains tronçons du réseau, ce qui altère la qualité de la connexion avec le rafistolage, mais aussi au retard d'arrivage des équipements, restés stockés pendant des mois au port à cause de ladite l'épidémie. En revanche, la même direction promet à ses clients que la qualité du débit sera nettement améliorée, et que les travaux sont à pied d'œuvre à l'ouest de la wilaya.
Il a également été question d'exhorter les journalistes à sensibiliser les citoyens pour adopter le paiement électronique, depuis le PC et sans se donner la peine du déplacement. «Une méthode simple, fiable et rapide, et qui a fait ses preuves avec Sonelgaz, ADE et autres organismes avec la garantie d'une transaction sécurisée sans usurpation aucune», a expliqué un conférencier.

Jijel

Pas moins de 270 millions de dinars pour l'ouverture de 210 km de pistes forestières

La Conservation des forêts de la wilaya de Jijel a consacré une enveloppe financière de 270 millions de dinars pour l'ouverture de 210 km de pistes forestières et le désenclavement de certains villages montagnards. Un budget préliminaire de 96 millions de dinars a été débloqué, au titre d'un programme d'urgence pour l'ouverture de 60 km de routes forestières auquel est venu s'ajouter par la suite un autre programme de 180 millions de dinars portant sur l'aménagement d'environ 150 km de chemins forestiers. Ces opérations ont pour objectif de désenclaver plusieurs régions d'ombre de la wilaya et améliorer les conditions de vie de leurs habitants notamment celles situées dans les communes d'Ouled Rabah, Boussif, Ouled Asker, Selma Ben Ziada. Parallèlement à ces opérations, un programme qualifié «d'important» a été adopté pour le reboisement des superficies forestières touchées par les incendies durant la dernière période estivale et qui ont détruit plus de 4200 hectares (ha) dont 269 ha d'arbres fruitiers.

C. M.

Révision exceptionnelle des listes électorales

Plus de 6500 inscriptions et 6481 radiations à Biskra

La révision exceptionnelle des listes électorales dans la wilaya de Biskra a été clôturée par 6543 nouvelles inscriptions et 6481 radiations, a indiqué le coordinateur de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Toufik Bouziani. L'opération ficelée, dimanche, en prévision du référendum du 1er Novembre prochain sur l'amendement de la Constitution s'est soldée par une «légère» augmentation de 62 inscrits du nombre total des électeurs de la wilaya qui a atteint ainsi 510 726 inscrits. La révision a permis d'intégrer les noms de 3476 citoyens ayant atteint l'âge de 18 ans et de radier les noms de 4708 personnes décédées et 1773 autres ayant changé d'adresse, fait l'objet de double inscription ou ayant perdu l'aptitude à voter.
L'opération s'est déroulée dans des conditions «convenables» en dépit de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du nouveau coronavirus ayant nécessité le recours à un protocole sanitaire ferme de prévention au niveau des bureaux communaux de révision outre la possibilité d'inscription à distance.
Lancée le 20 septembre courant, la révision exceptionnelle des listes électorales a duré huit jours et a été marquée par l'utilisation des technologies nouvelles de communication et information ayant permis l'actualisation rapide des données de la coordination de wilaya et des secrétariats communaux, selon les encadreurs de l'opération.

Sidi Bel Abbès

Relogement de plus de 200 familles

Pas moins de 204 familles occupant des habitations précaires à Sidi Bel Abbès ont été relogées, lundi, dans des logements neufs.

Près de 204 familles habitant dans des caves d'immeubles de la cité des 1500 Logements ont été relogées dans des logements publics locatifs (LPL) disposant de toutes les commodités, précisant que des opérations de relogement de familles occupant des bidonvilles et habitations précaires ont été lancées il y a près de deux mois par la daïra. L'opération est la onzième consécutive menée par les services de la wilaya de Sidi Bel Abbès dans le cadre du programme de Résorption de l'Habitat Précaire (RHP) au chef-lieu de wilaya, qui a vu la participation de plusieurs directions et instances ayant mobilisé tous les moyens nécessaires à son bon déroulement. D'autre part, 478 autres familles occupant des logements précaires dans des cités et fermes seront relogées prochainement. En août dernier, une opération similaire a concerné 683 familles de dix bidonvilles situés sur le périmètre de la ville de Sidi Bel Abbès, à l'issue de laquelle 850 constructions ont été démolies et environ 15 hectares de terrain, sur lesquels les autorités de la wilaya comptent lancer des projets de logements de différents types, récupérés.

Ahmed Baâziz

Tissemsilt

Incendie dans la forêt d'Aïn Lellou, plus de 10 hectares d'arbres ravagés

Un incendie a ravagé plus de 10 hectares (ha) d'arbres dans la forêt d'Aïn Lellou à Lazharia, une commune de la wilaya de Tissemsilt. L'incendie, qui s'est déclaré, vendredi soir, a détruit des pins d'Alep, des chênes et des cyprès, précisant que les agents de la Conservation des forêts et les éléments de la Protection civile l'ont maîtrisé, dimanche soir, ce qui a permis de sauver de grandes superficies de la forêt, caractérisée par une végétation dense.
L'intervention des agents afin d'éteindre l'incendie s'est poursuivie durant plus de 48 heures en raison du relief montagneux caractéristique de la région, a-t-on ajouté, faisant savoir que l'extinction du feu a nécessité la mobilisation de soixante agents de la Conservation des forêts et de la Protection civile, et des citoyens volontaires, ainsi que quatre camions et sept véhicules d'extinction, et deux véhicules tous-terrains à citerne pour les interventions dans les zones difficiles d'accès. Dans le cadre du plan de la wilaya de lutte contre les incendies de forêts de la période 2020, la Conservation des forêts locale a mobilisé, en coordination avec de nombreuses instances, d'importants moyens humains et matériels, dont 14 équipes ambulantes et 947 cadres et agents d'intervention de la Protection civile et de la Conservation des forêts. Aussi, huit camions-citernes destinés à l'extinction des feux, six véhicules utilitaires destinés au transport et aux patrouilles dans les zones forestières, ainsi que quatre-vingt-douze camions et autres engins de la protection civile ont été mobilisés dans ce cadre.

Révision des listes électorales à Saïda

Plus de 5600 nouveaux inscrits

La délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a recensé 5675 nouveaux inscrits sur les listes électorales des seize communes de la wilaya de Saïda, dans le cadre de l'opération de la révision exceptionnelle des listes électorales, en prévision du référendum sur l'avant-projet de révision de la Constitution prévu le 1er Novembre prochain. Le corps électoral dans la wilaya de Saïda a atteint, après la révision exceptionnelle des listes électorales, clôturée, dimanche, 246 126 électeurs, dont 5675 nouveaux inscrits répartis sur 3324 hommes et 2351 femmes.
L'opération de révision exceptionnelle a, d'autre part, recensé 3721 électeurs radiés, dont 2188 hommes et 1533 femmes, selon la même source, précisant que la période de dépôt des recours auprès des comités communaux de révision des listes électorales a été lancée, lundi, et s'étalera sur cinq jours, avant de présenter les résultats définitifs à l'Autorité nationale indépendante des élections d'une part. D'autre part, la délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections a achevé l'opération d'installation des seize délégations communales auxquelles il a été confié la mission de mettre au point les préparatifs nécessaires de ce rendez-vous électoral. En prévision de ce dernier, la délégation de wilaya a entamé, à compter de lundi, une opération de contrôle des préparatifs de l'application du protocole sanitaire de lutte contre la propagation du «Covid-19» à travers tous les centres et bureaux de vote de la wilaya, afin de protéger la santé du citoyen.
Notons que la délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections a recensé 761 centres de vote dans la wilaya de Saïda.

Oran

Une campagne de sensibilisation afin d'encourager les jeunes des zones reculées à créer des start-up

L'annexe d'Oran de l'Agence nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) vient de lancer une campagne d'information et de sensibilisation destinée aux jeunes des communes et des zones reculées de la wilaya pour les encourager à avoir l'esprit d'entreprenariat, notamment dans le secteur agricole. Cette campagne, lancée la semaine passée, a pour objectif d'inciter les jeunes des zones reculées ou des zones d'ombre d'Oran à créer des entreprises dans différents domaines, notamment celles dont le gel a été levé dernièrement, à l'instar de l'agriculture et les services, à l'exception du transport. Cette campagne vise également à diffuser l'esprit d'entreprise chez les jeunes de ces zones agricoles en majorité, et ce, pour la création d'entreprises et de nouveaux postes d'emploi, en leur expliquant les avantages offerts par l'Ansej dans la création d'entreprises afin de réaliser le développement dans ces zones.
À ce propos, les P/APC des vingt-six communes de la wilaya ont été contactés pour mettre en place un programme pour couvrir l'ensemble des zones reculées du point de vue du «besoin d'informations dans le domaine de la création d'entreprises à travers l'Ansej, un manque qui a été relevé sur le terrain». Les cadres de l'annexe d'Oran de l'Ansej ont effectué plusieurs sorties sur le terrain aux zones reculées des communes d'Es Senia, Boufatis et Hassi Bounif pour écouter les préoccupations des jeunes dans le domaine de l'emploi et ont été informés sur l'Ansej et les services que l'agence offre en matière de création de start-up, selon la même source, qui a affirmé que «la campagne d'information et de sensibilisation se poursuit jusqu'à ce que toutes les communes de la wilaya aient été visitées».
À noter que cette campagne entre dans le cadre de l'exécution des recommandations de l'atelier relatif aux zones d'ombre, découlant des travaux de la dernière réunion du président de la République, Abdelmadjid Tebboune avec les walis, où une importance a été donnée à ce volet, à travers l'appel à organiser des caravanes de sensibilisation avec la participation de toutes les instances concernées pour attirer la population des zones d'ombre vers la création des start-up.

L. K.

Relizane

Régression «sensible» de la production de céréales

La wilaya de Relizane a enregistré, lors de la campagne moisson-battage qui a pris fin dernièrement, une régression sensible de la production de céréales chutant à 843 000 quintaux (qx) contre 1,9 million qx en 2019. La cheffe de service réglementation de la production et appui technique, Nadia Arbaoui a indiqué, que cette baisse est due à la faible de la pluviométrie, notamment dans la période de la fin novembre à la fin avril. Sur 149 000 hectares (ha) réservés à différentes variétés de céréaliculture, 81 000 ha ont été productifs et plus de 68 000 ont fait subir des pertes aux agriculteurs, qui les ont reconvertis en fourrage, a fait savoir le directeur des services agricoles, Boualem Tridi. Les Coopératives de Céréales et Légumes Secs (CCLS) de Relizane et d'Oued Rhiou ont accueilli un total de 480 000 qx de céréales, alors que quelques céréaliculteurs ont stocké des quantités pour la consommation et l'utilisation comme semences, en plus de la vente directe aux consommateurs. Par ailleurs, 141 000 qx de semences de meilleure qualité ont été réservés pour approvisionner les agriculteurs de la wilaya en prévision de la campagne labours-semailles qui sera lancé prochainement, selon le DSA qui a affirmé que les semences et engrais sont disponibles en quantités suffisantes au niveau des CCLS de Relizane et d'Oued Rhiou.

Tlemcen

Reprise de l'exploitation commerciale de la télécabine

La télécabine de Tlemcen reliant le site du grand bassin au plateau de Lalla Setti a repris son activité, dimanche après-midi, a indiqué la direction de l'Entreprise de Transport algérien par Câbles (ETAC SPA). L'entreprise de transport algérien par câbles ainsi que l'entreprise du métro d'Alger ont fait part dans un communiqué dont une copie nous a été remise de la reprise de l'exploitation commerciale de la télécabine de Tlemcen reliant le grand bassin à Lalla Setti. Les deux entreprises, ont mis l'accent sur «la vigilance des usagers afin de respecter le protocole sanitaire mis en place et d'observer toutes les mesures de lutte contre la propagation du Corona afin de préserver leur santé et celle des autres». La télécabine de Tlemcen qui compte quelque 26 cabines a cessé son activité depuis le 22 mars dernier suite à l'apparition de la pandémie du «Covid-19». La télécabine fonctionnera, cinq jours sur sept à l'exception du week-end.
Les capacités des cabines fonctionneront à moitié pour respecter les dispositions de l'arrêté du wali de Tlemcen autorisant la reprise de l'activité de la télécabine.

Reconnaître les symptômes de la grippe face au Covid-19

«La grippe est une infection respiratoire aiguë, due à un virus Influenza, tandis qu'un syndrome grippal peut être dû à de nombreux autres virus respiratoires qui circulent dès l'automne jusqu'à la fin de l'hiver : rhinovirus, virus syncytial respiratoire, etc.», rappellent les chercheurs. L'épidémie survient chaque année, généralement entre les mois de novembre et avril, avec un démarrage le plus souvent fin décembre – début janvier. Elle dure en moyenne 10 à 11 semaines. Sur la base des données historiques des épidémies grippales depuis 1984.

Est-elle très contagieuse ?

Les virus grippaux se transmettent facilement de personne à personne par les sécrétions respiratoires à l'occasion d'éternuements ou de toux. Ils peuvent également se transmettre par contact à travers des objets contaminés, indiquent-ils. Le mode de transmission reste donc analogue à celui du Covid-19. Tout comme les mesures d'hygiène qui peuvent contribuer à limiter la transmission de personne à personne.

Quels sont les symptômes ?

La grippe saisonnière se manifeste généralement par un début brutal avec une forte fièvre, une fatigue intense, des courbatures et des maux de tête. La plupart des personnes atteintes guérissent en une à deux semaines sans traitement médical. Il s'agit alors d'une grippe «simple», indiquent-ils. Cependant, la grippe peut entraîner des complications graves chez les sujets à risque (personnes âgées ou sujets fragilisés par une maladie chronique, femmes enceintes ou encore nourrissons prématurés). La grippe saisonnière et le Covid-19 partagent beaucoup de symptômes : fièvre et toux principalement. La congestion nasale et le mal de gorge, deux symptômes principaux de la grippe sont constatés dans certains cas chez les malades souffrant du Covid-19. En revanche, maux de tête et douleurs musculaires restent des symptômes principaux de la grippe.

Qui doit se faire vacciner ?

La grippe reste l'un des plus grands défis mondiaux pour la santé publique. Chaque année, d'après les estimations de l'Organisation mondiale de la santé, 1 milliard de cas, dont 3 et 5 millions de cas graves entraînant entre 290 000 et 650 000 décès respiratoires, sont recensés. La mortalité liée à la grippe saisonnière concerne essentiellement les sujets âgés. Plus de 90% des décès surviennent chez des personnes âgées de 65 ans et plus. La vaccination est donc primordiale pour cette catégorie de population mais pas seulement. Sont également incitées à se faire vacciner : les personnes (adultes et enfants) atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses avec un indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40 kg/m2, et les personnes séjournant dans un établissement de santé de soins de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge. Enfin, la vaccination antigrippale est également recommandée aux personnes en contact avec les personnes à risque. Il s'agit de professionnels de santé ou tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque, l'entourage familial des nourrissons

de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave (personnes résidant sous le même toit, la nourrice et tous les contacts réguliers du nourrisson), le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et le personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs.

Comment est fait le vaccin ?

Parce que les virus grippaux évoluent constamment, le Système mondial OMS de surveillance de la grippe et de riposte (GISRS) – un réseau réunissant les centres nationaux de la grippe et les centres collaborateurs de l'OMS dans le monde entier – surveille les virus grippaux qui circulent chez l'homme et actualise deux fois par an la composition des vaccins grippaux, qui ciblent les trois types de virus en circulation les plus représentatifs (deux sous-types du virus A et un virus du type B). Le vaccin antigrippal contient des fragments de virus Influenza (virus responsables de la grippe) issus de trois ou quatre souches différentes. Les vaccins contre la grippe s'appellent Influvac, Fluarixtetra, Vaxigrip tetra et Influvac tetra. «Deux réunions ont lieu chaque année, une en février pour la détermination du vaccin antigrippal pour l'hémisphère Nord et une en septembre pour la détermination de la composition vaccinale du vaccin pour l'hémisphère Sud», précise l'Institut Pasteur. La vaccination contre la grippe est bien tolérée ; elle peut provoquer quelques réactions peu sévères comme une inflammation au niveau du site d'injection.

Cet ingrédient naturel surpuissant lisse les rides et raffermit la peau... Il est méconnu mais très efficace

L'acide férulique est un actif présent à l'état naturel dans certaines céréales ou écorces d'arbres. Il s'agit d'un puissant antioxydant qui aide à ralentir l'apparition du vieillissement cutané. C'est un actif précieux et anti-âge qui reste méconnu du grand public ! Pourtant, il bénéficie d'une superbe renommée dans le monde de la beauté : l'acide férulique. Il s'agit d'un acide d'origine organique, dont la présence est retrouvée à l'état naturel au cœur des cellules du riz, de l'avoine, du blé, de l'écorce de certains arbres, tels que le pin et le sapin, mais aussi au sein des grains de café et des noix par exemple.

L'acide férulique est un puissant antioxydant indispensable à la vie des plantes qui le produisent. Elles sont ainsi armées pour résister aux agressions extérieures. La bonne nouvelle, c'est qu'il déploie tous ses bienfaits sur notre épiderme. Son action permet de lutter contre les facteurs de stress environnementaux et leurs effets néfastes à l'origine sur le vieillissement prématuré cutané. En ligne de mire ? La pollution par exemple mais aussi les UV. «Il agit pour réduire […] les rides, les ridules et la pigmentation, mais il améliore également la fermeté de la peau et l'illumine en aidant à unifier le teint», explique une dermatologue auprès de Refinery29. Il stimule également la production et la synthèse de collagène et d'élastine. Par ailleurs, associé à certaines formulations, l'acide férulique booste les effets de la vitamine C et de la vitamine E, notamment.

L'utilisation de l'acide férulique

Il est préférable de l'inclure au sein de la routine de soin matinale, afin de créer un bouclier protecteur face aux agressions extérieures subies au cours de la journée. Généralement contenu dans la formule d'un sérum, il s'appose sur peau nettoyée, avant un SPF. «L'acide férulique fonctionne très bien sous un SPF car il augmente la protection contre les rayons UVA et UVB», précise l'experte. Cependant, certaines formes d'acide férulique sont dérivées de l'avoine. Les personnes sujettes à cette allergie pourraient y être sensibles. Si une éruption cutanée, une démangeaison ou même une desquamation sont relevées, il faudra cesser l'utilisation précise la pro.

Android 12 simplifiera l'installation d'applications depuis des stores tiers

Alors que Android 11 commence tout juste à arriver sur les premiers smartphones compatibles, l'on se tourne déjà vers la prochaine version majeure de l'OS mobile de Google. Lorsque Google lancera Android 12, dans le courant de l'année prochaine, le géant a promis qu'il simplifiera l'installation sur les appareils de nouvelles applications via des stores tiers. Google déclarait notamment s'attaquer au sujet en réponse aux retours de nombreux développeurs. Davantage de détails seront communiqués dans les mois à venir.

Google donne des informations concernant Android 12

Dans le même post sur son blog, Google a aussi tenu à «clarifier» sa position concernant les achats in-app. Le géant de Mountain View déclarait qu'il allait bientôt obligé tous les développeurs proposant des produits numériques via leurs applications à procéder aux paiements via le système d'achat et de facturation du Play Store. Les développeurs en question ont jusqu'au 30 septembre 2021 pour rendre leurs applications compatibles avec ces nouvelles directives. Google précise aussi, à juste titre d'ailleurs, que cette règle n'affectera, au mieux, que trois pour cent des développeurs qui ont des applications sur le Play Store. Et sur ces trois pour cent, près de 97 pour cent utilisent déjà le système de facturation de Google Play pour permettre à leurs utilisateurs de payer leurs achats in-app. Mais parmi les développeurs restant, on retrouve des sociétés qui pèsent assez lourd sur le marché, comme Netflix et Spotify. Les deux géants contournent actuellement le système en faisant souscrire aux utilisateurs leurs abonnements directement chez eux, et non pas via Google. Ce changement de directive vise à forcer ces entreprises à offrir à Google les 30% de commission sur les transactions in-app. Cette clarification des règles du Store survient en conséquence plus ou moins directe de la suppression récente de Fortnite du Play Store. En août, Epic Games ajoutant un système de paiement alternatif à ses versions iOS et Android de son jeu de battle royale. Cela permettait aux joueurs de contourner l'App Store et Google Pay

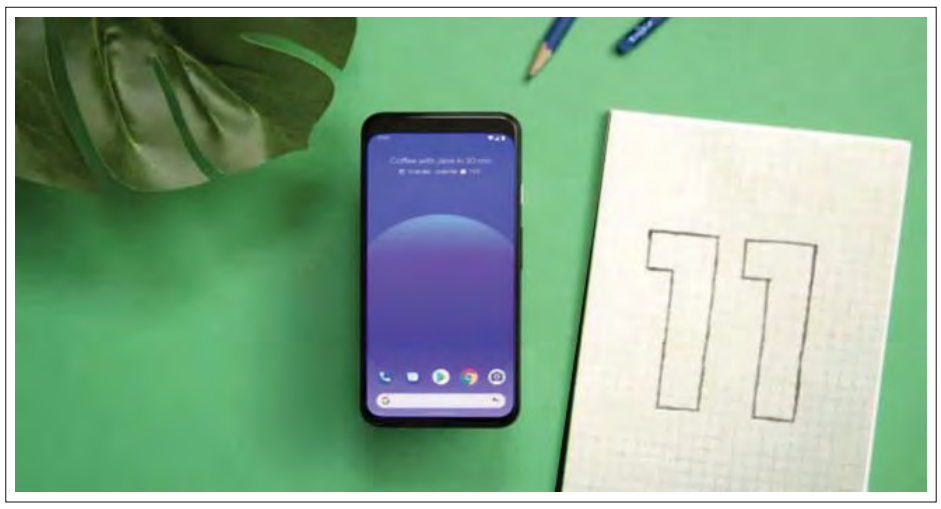

lorsqu'ils faisaient leurs achats in-game, notamment de V-Bucks. Et en vérité, Google mentionne explicitement Fortnite lorsqu'il parle de l'ouverture du Play Store, déclarant que «même si un développeur et Google ne sont pas d'accord sur les termes en place, le développeur peut toujours distribuer son application sur la plate-forme Android.» Une position bien différente de celle d'iOS qui, lui, veut tout verrouiller dans ce cas.

Conflit azerbaïdjano-arménien

Le Secrétaire général de l'ONU exhorte les dirigeants de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie à un cessez-le-feu lors d'appels téléphoniques

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a appelé, lundi, les dirigeants azerbaïdjanais et arméniens à prendre des mesures immédiates pour mettre en place un cessez-le-feu.

«Le secrétaire général (SG) s'est entretenu, aujourd'hu,i avec Ilham Aliyev, président de la République d'Azerbaïdjan et Nikol Pashinyan, Premier ministre de l'Arménie», selon une note de presse publiée par le porte-parole du chef des Nations unies, Stéphane Dujarric. «Le SG a exprimé sa grave préoccupation concernant les affrontements en cours le long de la ligne de contact dans la zone de conflit du Haut-Karabakh. Il a exhorté les deux dirigeants à prendre des mesures immédiates pour établir un cessez-le-feu et reprendre les négociations afin de prévenir l'instabilité dans la région», a-t-il déclaré. Il a ajouté que «le SG a réitéré son soutien total au rôle important des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe), soulignant la nécessité pour les parties de travailler avec eux pour reprendre les négociations sans délai ni conditions préalables».
Les forces d'Arménie et d'Azerbaïdjan ont poursuivi les combats dans la zone de conflit du Haut-Karabakh pour une deuxième journée, lundi, malgré les appels de la communauté internationale à la fin des hostilités. Dimanche, le chef des Nations unies a exprimé sa grande préoccupation concernant le dernier conflit du Haut-Karabakh, appelant les deux parties à cesser immédiatement les combats.
L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont à couteaux tirés dans la région montagneuse du Haut-Karabakh depuis 1988. Des pourparlers de paix ont eu lieu depuis 1994, date à laquelle un cessez-le-feu a été conclu, mais des affrontements mineurs ont parfois éclaté le long des frontières.

Vingt-six combattants de plus tués au Nagorny Karabakh, selon les autorités locales

Vingt-six séparatistes arméniens du Nagorny Karabakh de plus ont été tués lors d'affrontements, lundi soir, avec les forces azerbaïdjanaises, portant le bilan à 84 décès, selon les autorités locales. «Vingt-six soldats de l'Armée de défense du Karabakh sont morts» au combat, a indiqué dans un communiqué le «ministère de la Défense» de cette enclave séparatiste, alors que la bataille continuait de faire rage au sud et au nord-est de la ligne de front. Sur le terrain, la situation était floue, lundi, les autorités du Nagorny Karabakh disant avoir regagné des positions perdues la veille, quand l'Azerbaïdjan affirmait avoir encore progressé, utilisant «roquettes, artillerie et aviation». Après des semaines de rhétorique guerrière, l'Azerbaïdjan a affirmé avoir déclenché dimanche, une «contre-offensive» à la suite

d'une «agression» arménienne. Le Premier ministre, arménien Nikol Pachinian, a accusé en retour l'Azerbaïdjan d'avoir «déclaré la guerre au peuple arménien». La Russie, la France et les États-Unis - les trois médiateurs du conflit au sein du Groupe de Minsk - ont appelé sans succès à un cessez-le-feu et à des négociations. Tous les efforts de médiation depuis près de 30 ans ont échoué à régler ce conflit et des flambées de violence interviennent régulièrement au Nagorny Karabakh. Les deux États ont décrété la loi martiale, dimanche, et l'Arménie a décrété la mobilisation générale. L'Azerbaïdjan impose un couvre-feu dans une partie du pays, notamment sa capitale. L'Azerbaïdjan, pays turcophone à majorité chiite, réclame le retour sous son contrôle du Nagorny Karabakh, province montagneuse peuplée majoritairement d'Arméniens chrétiens, dont la sécession en 1991 n'a pas été reconnue par la communauté internationale.

Santé

L'OMS veut 120 millions de tests rapides pour les pays démunis

Les pays les plus démunis pourront avoir accès à 120 millions de tests de «Covid-19» rapides et peu onéreux dans les six prochains mois, ont promis, lundi, l'OMS et ses partenaires, mais à condition de trouver les fonds. «Nous avons un accord, nous avons un début de financement et maintenant nous avons besoin du montant total pour pouvoir acheter ces tests», a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, au cours d'une conférence de presse virtuelle. Pour l'heure, chaque test coûte 5 $, mais l'OMS comme ses partenaires ont souligné que le prix devrait encore baisser au fur et à mesure que les compagnies qui les produisent - pour l'instant Abbott et SD Biosensor - montent en puissance. Ces tests rapides antigéniques «donnent des résultats approximativement 15 à 30 minutes, plutôt que plusieurs heures voire plusieurs jours, à un prix moins élevé et avec de l'équipement moins sophistiqué», a souligné le patron de l'OMS. Ils «ne sont pas la panacée» parce qu'ils sont un peu moins précis que les tests PCR, a reconnu Peter Sands, le directeur du Fonds mondial, qui a ajouté : Le «Covid-19» aux luttes qu'il mène déjà contre le sida, la malaria et la tuberculose, mais «cela va permettre (...) de combler le fossé gigantesque qui sépare les pays riches des pays pauvres en matière de tests», a-t-il souligné. Le Fonds mondial va mettre 50 millions de dollars au pot. Le retard en matière de tests, outil indispensable pour maîtriser la pandémie et éviter le confinement pendant de longues semaines, est considérable. Là où les pays riches réalisent en moyenne 292 tests par 100 000 habitants, les pays à revenu faible et intermédiaire n'en font que 61 et les pays à faible revenu, quatorze. M. Sands a aussi souligné que 120 millions de tests ne suffiraient que pour deux semaines.
La première commande doit être passée cette semaine, a-t-il précisé.

UE - Grand-Bretagne - Brexit

«Un accord est possible», selon la présidente de la Commission

«Un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sur le Brexit reste «possible» malgré leurs positions très éloignées au début d'une semaine de négociations décisives», a déclaré, lundi, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. «Nous voulons un accord et je suis toujours convaincue qu'un accord est possible», a-t-elle affirmé à Lisbonne, à l'issue d'un entretien avec le Premier ministre portugais, Antonio Costa. «Je lance un appel à la responsabilité (...) car nos économies, des deux côtés de la Manche, sont sévèrement touchées par la pandémie et nous devons tout faire pour parvenir à un accord raisonnable», a souligné Uursula von der Leyen. Les Britanniques ont réitéré, lundi, leur volonté de modifier les termes de l'accord de divorce avec l'UE, au risque de peser sur une semaine décisive de négociations avec les Européens à Bruxelles sur la future relation commerciale.
«La position du Royaume-Uni est très éloignée de ce que l'UE peut accepter», a déclaré le vice-président de la Commission européenne Maros Sefcovic, à l'issue d'une réunion avec le ministre d'État britannique, Michael Gove, dans la capitale belge. «Nous avons tous deux été clairs sur le fait que nous étions encore à une certaine distance l'un de l'autre. Mais nous avons également tous deux été clairs sur le fait que nous voulions combler ce fossé», lui a répondu Michael Gove, via la télévision britannique. Au cœur de leurs échanges, le très controversé projet de loi en cours d'examen au Parlement britannique, qui remet en cause certains engagements pris par le Royaume-Uni dans l'accord encadrant son départ de l'UE le 31 janvier dernier. Furieux de ce revirement, qui enfreindrait de l'aveu même du gouvernement britannique le droit international, les Européens ont donné à Londres jusqu'à la fin du mois —c'est-à-dire mercredi— pour retirer leur projet, sous peine d'un recours en justice.

Union européenne - État de droit

La Pologne et la Hongrie créent un Institut afin de répondre à Bruxelles

La Hongrie et la Pologne ont annoncé, lundi, à Budapest, la création d'un Institut pour répondre à l'Union européenne (UE) qui a déclenché une procédure exceptionnelle, toujours en cours, pour risque de «violation grave» des valeurs européennes dans ces deux pays, celles liées notamment à l'état de droit.
«L'Institut commun accumulera les connaissances juridiques nécessaires pour remettre en question la répression idéologique libérale», a déclaré le ministre hongrois des affaires étrangères, Peter Szijjarto, au cours d'une conférence de presse, en présence de son homologue polonais, Zbigniew Rau.
Le rôle de ce nouveau groupe de réflexion sera d'examiner si Budapest et Varsovie sont victimes d'un «deux poids, deux mesures» de la part des institutions européennes, ont expliqué les ministres, dont les pays sont en conflit avec l'Union européenne (UE) au sujet de la séparation des pouvoirs et des libertés fondamentales. Selon Peter Szijjarto, la Pologne et la Hongrie sont critiquées parce que leurs politiques «patriotiques», «qui privilégient les intérêts nationaux et reposent sur des fondations chrétiennes» sont «souvent désagréables pour le courant libéral international». Il a ajouté que les deux pays rejettent la réforme de l'asile proposée par l'UE et dévoilée la semaine dernière par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Ce nouveau «pacte» prévoit que les pays de l'UE réticents à la prise en charge de demandeurs d'asile en cas d'afflux en Grèce et en Italie devront participer au renvoi des personnes déboutés vers leur État d'origine. La Hongrie s'est opposée aux efforts précédents de l'UE pour répartir les réfugiés en utilisant un système de quotas obligatoires. Par ailleurs, le Parlement européen exige que la distribution des subventions prévue dans le cadre du plan de relance historique adopté pour contrer les effets économiques du coronavirus soit liée au respect des Traités par les gouvernements, visant la Hongrie et la Pologne.
Les deux pays menacent de ne pas donner leur accord, indispensable à l'adoption du projet. Bruxelles a déclenché une procédure exceptionnelle, toujours en cours, pour risque de «violation grave» des valeurs de l'UE dans ces deux pays.

Ahsene Saaid / Ag.

France

Le gouvernement promet plus de transparence dans la gestion du «Covid-19»

Le gouvernement français a annoncé, lundi, que l'ensemble des indicateurs mesurant l'évolution de l'épidémie sera publié quotidiennement dans une démarche visant à instaurer plus de transparence dans la gestion du «Covid-19». Le président français, Emmanuel Macron veut «accroître la transparence», a annoncé, le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, au terme d'un Conseil des ministres. «Il a souhaité que désormais l'intégralité des indicateurs soit rendue publique chaque jour, c'est-à-dire notamment les indicateurs qui tiennent lieu de critères lorsque nous prenons des mesures plus restrictives dans certains territoires», par exemple le «taux d'incidence sur les personnes âgées» et le «taux d'occupation des réanimations», a précisé le porte-parole du gouvernement. «Ces indicateurs viendront s'ajouter à ceux qui sont déjà publiés quotidiennement par *Santé publique France* et lors de la conférence hebdomadaire du jeudi du ministre de la Santé, Olivier Véran «(Nombre de nouveaux cas, d'hospitalisations, ou encore de décès)», a-t-il indiqué. «Nous avons une transparence absolue sur cette épidémie», a tenu à souligner Gabriel Attal, alors que la situation «continue de se dégrader» et que l'évolution de l'épidémie «dans les grandes métropoles» est «inquiétante et préoccupante». Emmanuel Macron a également demandé que «la concertation avec les élus locaux «soit «continue et permanente». Cette décision du gouvernement de davantage de transparence dans sa communication au sujet de l'épidémie intervient alors que de plus en plus de voix s'élèvent pour critiquer sa gestion de la crise et son manque de consultation notamment sur les dernières mesures restrictives. Elle intervient également alors que la confiance des Français envers les autorités pour la lutte contre la pandémie est au plus bas, selon un sondage «Elabe» réalisé pour BFM TV.

Exposition internationale d'arts plastiques à Khenchela

Des œuvres de peintres de 23 pays

Une Exposition internationale d'arts plastiques rassemblant les œuvres de peintres nationaux et de vingt-trois autres pays s'est ouverte, lundi, à la Maison de la culture, Ali-Souaï de Khenchela.

«La galerie Lazhar Hakar expose ainsi 122 œuvres de plasticiens d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, de Libye, d'Allemagne, de France, de Belgique, de Palestine, de Jordanie, du Liban, d'Égypte, d'Arabie Saoudite, du sultanat d'Oman, du Qatar, du Soudan, d'Australie, d'Iran, d'Irak, d'Italie, d'Espagne, de Syrie, du Pakistan, du Yémen et du KoweÏt. La manifestation a offert aux artistes étrangers l'occasion d'exposer leurs œuvres en dépit de la conjoncture de la pandémie du «Covid-19» qui les empêchent de se déplacer en raison de la fermeture des frontières», a indiqué Fouad Bellaa, président de l'Association «Les touches d'arts plastiques», initiatrice de l'exposition. L'exposition qui se poursuivra jusqu'au 30 septembre en cours est placée sous le thème : «L'art, un langage de communication des peuples», a indiqué Fouad qui a relevé que les arts ont toujours été «des ambassadeurs des cultures surmontant les obstacles des langues et des stéréotypes dominants». L'association a organisé au cours de la période de confinement une exposition internationale virtuelle dans le cadre de ses actions de soutien à la créativité et d'échanges culturels arabes et internationaux, selon son président. Cette exposition internationale d'arts plastiques est inscrite dans le cadre du programme d'activités tracé par la direction de wilaya de la culture pour la rentrée culturelle 2020/2021, est-il noté.

M. Toumi / Ag.

Théâtre régional de Tizi-Ouzou

Organisation d'un concours du meilleur petit marionnettiste

Un concours du meilleur petit marionnettiste est organisé par le théâtre régional Kateb-Yacine pour susciter l'esprit créatif et l'imaginaire des enfants, a-t-on appris, lundi, auprès du directeur de cet établissement culturel, Farid Mahiout. Ce concours est ouvert aux enfants et adolescents entre 6 et 16 ans. Les intéressés sont invités à confectionner seuls ou avec l'aide de leur parents des marionnettes et de mettre ensuite en scène, chez eux, leurs créations en élaborant un spectacle de marionnettes. La participation à cette compétition artistique doit se faire avec un seul spectacle filmé. La durée de la vidéo doit être de 5 mn maximum et envoyée par courriel à l'adresse : **theatretiziouzou@yahoo.fr** ou à la messagerie de la page du théâtre sur les réseaux sociaux, au plus tard le 5 octobre prochain. Les participants doivent joindre leur coordonnée et une photo récente de l'enfant. Cette compétition culturelle a été créée afin de couronner une autre activité lancée par le théâtre régional Kateb-Yacine durant la période de confinement contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus et qui a consisté en un atelier de confection de marionnettes en ligne. Cet atelier de confection et de manipulation de marionnettes intitulé : «Le petit créateur de marionnettes» a été animé par le comédien Saber Amara. «Les séances de cet atelier ont été diffusées sur les réseaux sociaux, dans le but d'offrir aux enfants une occupation utile et ludique durant le confinement», a souligné Farid Mahiout. Ces activités visent à inciter les enfants à la création et à l'imagination, car le monde de marionnette est instructif pour les enfants, a souligné ce même responsable qui a annoncé que des cadeaux attendent les trois premiers lauréats de ce concours avec en bonus la présentation de leurs œuvres sur les planches du théâtre régional Kateb-Yacine lors des prochaines Journées théâtrales pour enfants. **K. T.**

● Hommage au dramaturge Mohia à la Bibliothèque nationale d'El Hamma

Un hommage au dramaturge Mohia, est organisé par le Théâtre régionale Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou, au niveau de la Bibliothèque nationale d'El Hamma à Alger, dans le cadre des activités marquant la rentrée culturelle 2020/2021, a indiqué, lundi, la direction de cet établissement culturel dans un communiqué. Cet hommage comporte deux activités principales dont une exposition sur la vie et l'œuvre de ce dramaturge, poète et adaptateur de théâtre d'expression amazighe qui se tient du 26 de ce mois au 7 octobre prochain et une conférence sur le parcours théâtrale de Mohia le 7 du mois prochain, et qui sera animée par Mouzarine Lamia (université de Tizi-Ouzou) et Noureddine Aït Slimane (poète et dramaturge), a-t-on précisé de même source. Abdellah Mohand-Ouyahia connu sous le nom de Mohia, est né le 1er ıovembre 1954 à Azazga (Tizi-Ouzou). Après des études universitaires à Alger, il s'installa à Paris durant les années 1970 où il rejoint le groupe d'études berbères et se consacra à la production théâtrale en tamazighte et aussi à l'adaptation d'illustres auteurs. Parmi ses œuvres, *Si Pertuff*, adaptation de la pièce *Tartuffe* de Molière, Muhend Ucaban adaptation de *Le ressuscité* de Lu Sin ou alors *Am Win Yettrajun Rebbi* adaptée de la pièce de Samuel Bekett. «En attendant Godot» ou encore *La jarre* de Luigi Pirandello.
Il a été, également, l'auteur de poèmes interprétés par plusieurs chanteurs. Dans le cadre du même programme de cette rentrée culturelle 2020/2021 célébrée à Alger sous le slogan : «Notre culture est dans notre diversité et notre union», le théâtre régional de Tizi-Ouzou participe, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, à une exposition autour de la pièce *Juba II* (scénographie, photos, projection vidéo). **K. T.**

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

Direction des equipements publics de la wilaya de Tizi-Ouzou

N° : 1223 /DEP/SCSOR/632/2020

MISE EN DEMEURE N° 01

- Vu le marché des travaux sous le N°**01/834/2013 du 25/07/2013**
- Vu l'O.D.S de démarrage des travaux sous le N° 01/2013/DIW/SDM **en** date du **22/09/2013**
- Vu le délai de réalisation relatif au projet de **seize (16) mois**
- Vu le non achèvement des travaux.
- Vu les différons ODS d'arrêt et reprise.
- Vu l'arrête de transfert de gestion N° 1026/SG/RAA/2019 DU 07/08/2019
- Vu la 1ère réunion tenue en date du 11/09/2019 au niveau du siège de la Direction des Equipements Publics ayant pour ordre de jour la mise au point sur la situation financière du projet.
- Vu l'Avenant N° 03 visé par la CWMP sous N° 01 du 26/01/2020 et par le contrôleur financier sous N° 754 en date du 23/08/2020.
- Vu la 2 eme réunion tenue le 12/07/2020 sur site du projet dont l'entreprise s'est engagée à reprendre les travaux dès le paiement des situations en instance au niveau de la direction des impôts.
- Vu le règlement de la situation financier de cette dernière.
- Vu la 3eme réunion tenue le 05/08/2020 au niveau de la Direction des Equipements Public, il a été décidé que l'entreprise va reprendre les travaux à compter du 08/08/2020.
- Vu le courrier N°199/SLEP/DBK/2020 du 08/09/2020 émanant du subdivisionnaire de DBK signalant l'absence de l'entreprise sur le site du projet.

L'entreprise **ETB/TCE BECHEUR BACHIR** élisant, domicilié au local N° 04 coop. Imm. Tadukli.lotiss Vve Amirouche Nouvelle ville Tizi-Ouzou, Commune de Tizi-Ouzou, Wilaya de Tizi-Oozou, titulaire du marché relatif au projet **Suivi et Réalisation d'un Centre de Proximité des Impôts a Draa-Ben-Khadda,** Lot N°01 : **Bloc Administration TCE, Lot N° 02 VRD et Lot N° 03 Logement de Fouction TCE,** visé par le Contrôleur Financier sous le **N° 1845** en date du **24/07/2013** et approuvé par le maitre de l'ouvrage sous le numéro **01/834/2013** en date du **25/07/2013** est mise en demeure de reprendre les travaux qui lui sont confiés dans les délais impartit, un délai de 10 jours est accordé à l'entreprise à partir de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

Faute de quoi des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur lui seront appliquées.

L'Echo d'Algérie : 30/09/2020 **Anep : 2016 015 722**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Alger

Direction de la jeunesse des sports et des loisirs

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

En application de l'article **52 et 65** du décret présidentiel **n°15/247 de la 16/09/2015 portant** réglementation des marchés public, la Direction de la Jeunesse des Sports et des Loisirs de la Wilaya d'Alger informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales **n° :05/2020** relatif au : **TRAVAUX DE MISE A NIVEAU STADE ZIOUI HUSSEIN DEY**
Que le marché est attribué provisoirement à : EURL NORMOBAT

N° de NIF de la DJSL : 411029000016098

N° de NIF de l'entreprise EURL NORMOBAT : 000316096228436

SOUMISSIONNAIRE	Délai	Montant TTC	Montant corrigé TTC	Note Technique	Observations
EURL NORMOBAT	05 mois	49.417.963,00 DA	/	45/45	Offre la moins disante

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités dans un délai de 03 jours de la 1ere publication de l'attribution provisoire du Marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution auprès de la commission des marchés de la Wilaya d'Alger (article 173et 184 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015).

L'Echo d'Algérie : 30/09/2020 **Anep : 2016 015 699**

NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police :	1548
- Gendarmerie nationale :	1055
- Sonelgaz :	3303
- Alerte kidnapping :	104
- Personnes en difficulté ou en détresse :	1527
- SOS Sécurité :	112
- SOS Santé :	115

Urgences

- SAMU :	021 23 50 50
- Police :	17
- Protection civile :	14
- Gendarmerie nationale :	021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers	021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger :	021 73 00 73
- Centre antipoison :	021 97 98 98
- Centre des grands brûlés :	021 63 29 95
- Institut Pasteur :	021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha :	021 23 35 35
- CHU Aït Idir :	021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun :	021 91 21 63
- CHU Beni Messous :	021 93 15 50
- CHU Kouba :	021 28 33 33
- CHU Bab El Oued :	021 96 06 06
- CHU Bologhine :	021 95 82 24
- CHU El Kettar :	021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja :	021 54 05 05
- Hopital Tixeraïne :	021 55 01 10
- Hopital Zéralda :	021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie :	021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie :	021 74 24 28
- Tassili Airlines :	021 50 98 58
- Air France :	021 98 04 04

Dépannages

- Gaz :	021 68 44 00
- Electricité :	021 68 55 00
- Service des eaux :	021 67 50 30

Radios

- Chaîne I :	021 21 48 37
- Chaîne II :	021 69 11 70
- Chaîne III :	021 48 15 15
- Radio El Bahdja :	023 70 99 99
- Jil FM :	021 69 27 27
- ENRS :	021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom	100
- Serveur vocal chèques postaux :	1530
- Seaal :	3394
- Scouts musulmans algériens :	3033
- Association algérienne de psychiatrie :	1512
- Réclamations :	18
- Renseignements / Réveil :	19
- Télégramme :	13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr	026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi	021 74 82 52
- Hôtel Hilton	021 21 96 96
- Hôtel Sheraton	021 37 77 77
- Hôtel Mercure	021 24 59 70
- Hôtel Ibis	021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier	021 73 65 06
- Hôtel Safir	0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh	021 45 23 58
- Hôtel Mazafran	021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda	023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba	021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba	023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or	021 54 25 62

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa	029 89 46 20
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa	029 81 60 50
- Hôtel Tahat - Tamanrasset	029 31 21 21
- Hôtel Gourara - Timimoun	049 90 26 27
- Hôtel Touat - Adrar	049 96 99 33
- Hôtel Antar - Béchar	049 81 71 63
- Hôtel Kerdada - Bou Saâda	035 53 39 04
- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda	035 53 43 94
- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud	0660 20 88 20
- Hôtel La Gazelle d'Or - El Oued	032 11 89 02

Hôtels - Est

- Hôtel Marriott - Constantine	035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine	031 99 20 00
- Hôtel Cirta - Constantine	031 92 19 80
- Hôtel Le Majestic - Annaba	038 86 54 54
- Hôtel El Mountazah - Annaba	038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif	036 51 41 34

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran	041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran	041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran	041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen	043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen	043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet	043 32 30 25

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites
0776 88 22 38

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja
0795 22 65 77

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger	021 50 91 91	- Rabah Bitat - Annaba	038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran	041 59 10 77	- Mostepha Ben Boulaïd - Batna	023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine	031 81 01 24	- 8 Mai 1945 - Sétif	0651 88 73 66

TF1

21h05 : The Resident

Une importante pénurie de sang pose des problèmes à l'hôpital. Pendant ce temps, Nic reçoit des nouvelles alarmantes : l'état de Jessie, sa sœur, ne s'améliore pas, et Nic ne supporte plus la passivité de leur père vis-à-vis de la situation. Bell traite une femme pour une maladie sexuellement...

20h50 : La grande librairie

.3

«La Grande Librairie», Philippe Labro évoque son nouveau livre, *J'irais nager dans plus de rivières*, paru chez Gallimard. À ses côtés, Laure Adler présente *La Voyageuse de nuit*, édité chez Grasset. Enfin, la journaliste Annick Cojean publie un livre...

21h05 : Le monde de Jamy

.4

Jamy et Eglantine ont rencontré des animaux exceptionnels, dont les capacités sont utilisées pour protéger ou secourir. Pendant un an, ils ont suivi la formation de Nook, un chien d'avalanche, et de Mezzo, un chien guide d'aveugle...

21h00 : New York Section Criminelle

TF1 SÉRIES FILMS

Franck Caspari a passé un certain temps en prison. Aujourd'hui, il peut sortir de sa cellule, gagner tranquillement la porte de sortie et revoir la lumière du jour. Dès ses premiers pas à l'extérieur, il semble savoir où aller...

21h00 : Backtrace

C STAR

MacDonald, un braqueur, est le seul survivant d'un groupe de vol à main armée au cours duquel il a réussit à s'enfuir avec 28 millions de dollars. Il est retrouvé quelques heures plus tard criblé de balles et souffrant d'amnésie...

21h05 : Enquêtes criminelles

W9

En 2017, Valérie Bacot tue son mari, qu'elle dépeint comme un homme violent et pervers. - «Affaire Yolande Moustrou : l'ensorceleuse de Narbonne». Deux suicides d'hommes qui devaient épouser la même femme éveillent les soupçons des autorités...

21h05 : Blacklist - Frederick Barnes

NRJ 12

Une attaque bactériologique dans le métro, via une mallette contenant un virus mortel, fait près d'une quarantaine de victimes. Le FBI enquête. Red met les agents sur la piste de Frederick Barnes, un scientifique spécialisé dans la guerre bactériologique...

22h25 : Michael Schumacher

RMC STORY

Il y a 7 ans, un terrible accident a privé le monde de la course automobile de l'une de ses plus prestigieuse icônes : Michael Schumacher. Une omerta complète autour de l'état du champion de la Formule 1, un clan familial très fermé et des sponsors inquiets entretiennent une forme de mystère...

20h50 : Hellboy

RTL 9

En 1944 en Europe. Les nazis font appel au sorcier Raspoutine pour tenter de renverser l'issue du conflit. Celui-ci doit invoquer une entité maléfique qui travaillerait pour les nazis. Les Alliés font échouer l'opération et le professeur Broom recueille un enfant échappé des enfers...

EN

Ces joueurs à la recherche d'un point de chute

Cinq joueurs internationaux algériens et non des moindres sont actuellement à la recherche d'un club ou en instance de départ. A une semaine de la clôture du mercato estival en Europe, Islam Slimani n'est, ainsi, toujours pas fixé sur son avenir.

Une chose est sûre, il ne fera pas partie de l'effectif de Leicester, club avec lequel il a encore une année de contrat. Son entraîneur lui a fait savoir depuis longtemps qu'il ne compte pas sur lui. Le baroudeur des Verts était à un moment en négociations avec le club français de Ligue 1 Rennes, mais ça n'a pas abouti. Tout comme ses contacts avec Marseille. Ce mardi, le site RMC a révélé que l'Olympique de Lyon «a entamé des négociations avec Islam Slimani» qui pourrait être «libéré de sa dernière saison de contrat». «La possibilité de rejoindre l'OL intéresse Slimani. L'OL aimerait avancer avec l'Algérien en cas de départ de l'un de ses joueurs offensifs», ajoute la même source. Ce serait une bonne opportunité pour l'attaquant de l'équipe nationale de rebondir chez l'une des meilleurs formations du championnat français, lui qui a pourtant réalisé une très bonne saison avec Monaco, la saison écoulée. C'est également le cas de Saïd Benrahma, l'une des révélations de la Premiership en Angleterre, au point où on a souvent évoqué son transfert dans l'une des grosses écuries anglaises. Il n'en est rien. Finalement, les prétendants ne se bousculent pas au portillon. Tout le monde ignore quel sera son avenir immédiat, y compris son coach, à Brentford. «Je pense que nous tous, y compris Benrahma, aimerions avoir une réponse : rester ou partir. Je ne sais pas s'il sera là après le mercato», a-t-il confié aux journalistes, ce week-end. Aux dernières nouvelles, seul Crystal Palace est encore intéressé par ses services, le transfert tarde à se concrétiser. Autre joueur algérien dans l'expectative, Adem Ounès. Le milieu de terrain de Naples, de retour de prêt de l'OGC Nice, ne sait toujours pas où il évoluera cette saison. En tout cas, Naples et son entraîneur Gattuso ne compte pas sur lui. Il pourrait être de nouveau prêté, mais cette fois à un club de Serie A, Cagliari. C'est du moins les dernières rumeurs concernant sa prochaine destination. On parle aussi de l'intérêt de l'Ajax Amsterdam à la recherche d'un remplaçant au Marocain Hakim Ziyech, parti à Chelsea. Mais pour le moment, il n'y a rien de concret, alors que le temps presse. Le temps, en revanche, ce n'est pas ça qui manque à Youcef Belaili dont le divorce avec Ahli Djeddah semble consommé. L'international algérien aurait même attaqué son club au niveau de la Fifa pour non payement de quatre mensualités. Il aurait même obtenu gain de cause, d'après les dernières nouvelles, ce qui le libère de son contrat avec le club saoudien. Belaili pourrait ainsi signer, libre, dans le club de son choix. Des clubs qataris sont prêts à l'accueillir chez eux, tout comme le Ahly du Caire, avec lequel Belaili a déjà négocié. Il ne faut pas non plus écarter son retour à l'ES Tunis, qui reste une piste plausible. Mais pour le moment, il n'y a rien d'officiel pour lui. Djamel Benlamri, pour sa part, se trouve pratiquement dans la même situation que son coéquipier en équipe nationale. Il vient de résilier son contrat avec l'équipe saoudienne d'Al Shabab, mais il ne sait toujours pas où il jouera cette saison. Marius Sumudica, son ancien coach en Arabie saoudite, actuellement entraîneur du club turc Gaziantep FK, aurait demandé à ses dirigeants de le recruter. C'est du moins ce qu'annonce la presse locale.

Benlamri aurait également des touches avec des clubs du Golfe, mais rien de sérieux pour le moment. Tous ces joueurs devraient être fixés rapidement sur leur avenir, s'ils ne veulent pas perdre leur place en sélection. D'ailleurs, on ne pense pas qu'ils feront partie du prochain stage de l'équipe nationale au mois d'octobre prochain.

Ali Nezlioui

MJS

Le Président Tebboune ordonne la reprise des compétitions sportives

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a présidé, ce lundi, une séance de travail au cours de laquelle, il a ordonné la reprise des compétitions sportives, indique la présidence de la République. «Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a présidé, aujourd'hui, une séance de travail à laquelle ont pris part le Premier ministre, le ministre de la Jeunesse et des Sports, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports, chargée du Sport d'élite et le président du Comité olympique algérien (COA)». Lors de cette séance de travail, ont été évoqués «les préparatifs de la participation de l'Algérie aux Jeux olympiques (JO) prévus en juillet 2021 au Japon, les préparatifs en cours pour la tenue des Jeux méditerranéens en 2022 (JM) à Oran et d'autres question liées à l'organisation du sport en général et des sports d'élite et olympiques, en particulier». Dans ce contexte, le Président Tebboune a donné des «orientations précises pour une bonne préparation matérielle et humaine de ces compétitions internationales et la promotion du sport, même à l'Ecole. Insistant sur l'impératif d'améliorer «les mécanismes de découverte et de sélection des jeunes talents sportifs dans toutes les wilayas du pays, le Président Tebboune a souligné également la nécessité de les orienter et de les former par les meilleurs encadreurs et entraîneurs algériens et internationaux pour qu'ils figurent parmi les sportifs d'élite de niveau international et puissent hisser l'emblème national, à l'instar de leurs prédécesseurs de l'ancienne génération, tout en entonnant l'hymne national dans tous les fora régionaux et internationaux du sport d'élite». Le Président Tebboune a demandé de «transmettre ses salutations à tous les sportifs, femmes et hommes, qui ont hissé haut l'emblème de leur pays et dédié leurs médailles au peuple algérien, notamment en les conjonctures difficiles qu'il a eu à traverser». Au terme de la réunion, le président de la République a ordonné «le lancement immédiat de l'organisation des sports scolaire et universitaire, compétitions comprises, à tous les niveaux.

Bessa N.

FAF

Rapport détaillé sur les problèmes du football national à transmettre au MJS

Les problèmes du football algérien, notamment au niveau des clubs amateurs, ont été recensés dans un rapport établit par la Fédération algérienne de la discipline (FAF) qui devrait le transmettre au ministère de la Jeunesse et des Sports, a indiqué Larbi Oumamar, membre du bureau fédéral de la FAF. Répondant aux préoccupations des membres de l'assemblée générale de la Ligue régionale oranaise, qui a tenu sa session ordinaire lundi, Oumamar, qui a représenté la FAF dans ce rendez-vous, a assuré que le bureau fédéral, dont le mandat olympique expirera en mars prochain, «a fait une analyse détaillée sur les différentes contraintes auxquelles fait face le sport roi dans le pays, et qui freinent son développement». Il a notamment axé sur les problèmes rencontrés au niveau des paliers inférieurs, tout en affichant son «optimisme» quant à leur prise en charge par la FAF en coordination avec le MJS. La tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Ligue régionale oranaise (LOFA), que préside Ahmed Bensekrane depuis près de 25 ans, fut l'occasion pour les présidents des clubs et Ligues de wilayas affiliés, d'énumérer leurs «nombreux problèmes» qui se résument essentiellement au plan financier. À cet effet, les intervenants ont fait part de leur incapacité de s'acquitter des droits d'engagement, surtout que la situation financière de leurs clubs «va de mal en pis». Laquelle situation s'est compliquée davantage, selon eux, «en raison de l'impact de la pandémie de coronavirus» qui a conduit à la suspension de toutes les compétitions depuis mars dernier. Les amendes infligées aux clubs et joueurs par les différentes commissions de discipline ont également épuisé les trésoreries des concernés, a-t-on encore fait remarquer, souhaitant que les instances en question fassent preuve de «plus d'indulgence, en ces moments difficiles». L'apport des autorités locales, qui réservent 3% des budgets des communes au profit des clubs et associations sportifs amateurs, s'avère «très insuffisant», aux yeux des membres de l'AG de la LOFA qui ont sollicité le représentant de la FAF pour que cette dernière intervienne auprès de qui de droit afin de revoir à la hausse les subventions allouées par les autorités communales. Ce n'est pas tout, puisque le protocole sanitaire établi en prévision de la reprise de la compétition, et ce, dans le cadre des mesures de prévention contre le coronavirus, «constitue un autre fardeau pour les clubs amateurs», ont insisté plusieurs intervenants, relevant que «même les clubs de l'élite, qui disposent de moyens financiers plus considérables, se montrent incapables de faire face aux dépenses inhérentes».L'assemblée générale de la LOFA a adopté à l'unanimité les bilans moral et financier 2019 de son président Bensekrane et son bureau exécutif, en attendant la tenue prochainement de l'assemblée élective.

B. N.

Ahly Djedda

Belaili libéré par la FIFA ?

L'international algérien Youcef Belaili, en conflit avec con club, Ahly Djedda avec lequel il est en contrat jusqu'en 2022 aurait trouvé une issue pour sortir de ce club et aller monnayer son talent ailleurs. Des rapports de presses saoudiens affirment que le champion d'Afrique aurait eu gain de cause auprès de la FIFA après avoir sollicité cette instance en raison des quatre mensualités impayées par les responsables du Ahly SC. La formation saoudienne aurait donc violé les termes du contrat. Si cette information se confirme, Belaili sera libre de négocier directement avec les clubs qui l'ont contacté, notamment Al- Ahly d'Egypte et quelques formations qataris. Certaines sources affirment que mêmes la piste européenne n'est pas à écarter pour l'ancien joueur de l'ES Tunis. Rappelons qu'Al- Ahly SC avait affrété un avion spécial pour rapatrier Youcef Belaili, le mois passé, mais ce dernier a refusé d'embarquer.Belaili a rejoint ce club la saison dernière en provenance de l'Espérance de Tunis.

L'ECHO D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Météo

	Alger	Oran	Constantine	Béchar	Ouargla
Min° / Max°	19°/27°	18°/26°	14°/29°	22°/38°	23°/39°

Horaires des prières — Alger

El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
05:16	12:38	15:59	18:32	19:53

Coronavirus :

155 nouveaux cas, 101 guérisons et 7 décès ces dernières 24 heures

Cent cinquante-cinq (155) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 101 guérisons et 7 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué mardi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 51 368 dont 155 nouveaux cas, soit 0,4 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1726 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 36 063, a précisé le Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 24 wilayas ont recensé moins de 9 cas durant les dernières 24 heures, 20 autres n'ont notifié aucun cas, alors que 4 wilayas ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 23 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Koweït

L'Emir Sabah Al-Ahmad Al-Sabah est mort

L'Emir du Koweït, cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Sabah, est mort hier à 91 ans, a annoncé le palais royal. «C'est avec une grande tristesse et un grand chagrin que nous pleurons (...) la mort de cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber al-Sabah, émir du Koweït», a déclaré cheikh Ali Jarrah Al-Sabah, ministre chargé des Affaires royales dans un enregistrement diffusé à la télévision. Le défunt a dirigé le pays depuis 2006. Son successeur désigné est son frère, Nawaf Al-Ahmed Al-Jabir Al-Sabah, né en 1937.

MDN

Chengriha reçoit le directeur de Service fédéral pour la coopération militaire et technique russe

Le général de corps d'armée, Chengriha Saïd, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP) a reçu en audience, hier au siège de l'état-major de l'ANP, le directeur du Service Fédéral pour la Coopération militaire et technique de la Fédération de Russie, Dimitrii Chougaev, «Cette rencontre intervient en marge de la réunion préparatoire de la 19e session du Comité intergouvernemental algéro-russe, qui se tiendra en Fédération de Russie avant la fin de l'année en cours», Lors de cette rencontre, «les deux parties ont tenu des discussions, qui ont porté sur l'état de la coopération militaire entre les deux pays, et ont échangé les analyses et points de vue sur les questions d'intérêt commun». Ont pris part à cette rencontre le chef du département des approvisionnements, le chef du département emploi et préparation de l'état-major de l'ANP, le directeur central du matériel, le directeur des relations extérieures et de la coopération du ministère de la Défense nationale et des directeurs centraux».
À l'issue de la rencontre, «les deux parties ont échangé des présents symboliques et Monsieur Dimitrii Chougaev a signé le livre d'or de létat-major de l'Armée nationale populaire».

Hommage à titre posthume

Des artistes et des associations commémorent le 26e anniversaire de l'assassinat de Cheb Hasni

Le milieu artistique et des associations de la société civile d'Oran ont commémoré, hier, le 26e anniversaire de l'assassinat du «Prince de la chanson sentimentale», Cheb Hasni. Un groupe d'artistes et des représentants d'associations de la société civile activant dans la capitale de l'Ouest algérien, en plus d'invités qui ont effectué le déplacement des wilayas limitrophes et d'autres plus lointaines, se sont regroupés devant le siège de l'association «Art et culture et protection du patrimoine musical oranais», organisatrice de l'événement au niveau de la place du 1er -Novembre d'Oran, avant de se diriger vers le cimetière d'Aïn El Beïda pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du défunt et lire la «Fatiha» à sa mémoire. Les organisateurs de cet événement ont saisi l'occasion pour mettre en exergue les qualités du défunt artiste, «un des porteurs de l'étendard de l'art oranais authentique».
Hasni Chekroune, plus connu sous le nom de «Cheb Hasni», né le 1er février 1968, a été assassiné devant son domicile au quartier de «Gambetta» d'Oran le 29 septembre 1994.

Le point sur la pandémie :

Ruée sur les tests rapides

Le président Donald Trump a annoncé lundi la distribution aux Etats-Unis de 150 millions de tests rapides pour détecter le coronavirus en 15 minutes, une méthode comparable aux tests de grossesse, bien plus rapide que les tests moléculaires utilisés depuis le début de la pandémie. Les pays les plus démunis pourront avoir accès à 120 millions de ces tests peu onéreux dans les six prochains mois, ont promis lundi l'OMS et ses partenaires, mais à condition de trouver les fonds. Ces tests sont fabriqués par le laboratoire Abbott, qui a reçu une autorisation de commercialisation en urgence fin août et qui est pour l'instant le seul à les proposer aux Etats-Unis. Simultanément, l'Organisation mondiale de la santé avec qui l'administration de Donald Trump a rompu– et ses partenaires ont promis 120 millions de tests pour les pays les plus démunis, à condition toutefois de trouver l'argent pour les acquérir. «Nous avons un accord, nous avons un début de financement et maintenant nous avons besoin du montant total pour pouvoir acheter ces tests», a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, au cours d'une conférence de presse virtuelle. D'un coût unitaire de 5 dollars, avec un prix qui devrait baisser à mesure que la production augmente, il faudrait cependant 600 millions de dollars à l'organisation onusienne pour financer sa promesse, alors que le Fonds mondial a d'ores et déjà promis 50 millions. Une question centrale pour les pays les plus pauvres: selon l'OMS, là où les pays riches réalisent en moyenne 292 tests par 100.000 habitants, les pays à revenu faible et intermédiaire n'en font que 61 et les pays à faible revenu, seulement 14.

Plus d'un million de morts dans le monde :
La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 1 002 036 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi à 11h GMT. Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts (205 024) que de cas enregistrés (7 147 070). Suivent le Brésil (142 058 morts), l'Inde, le Mexique et le Royaume-Uni.

Six millions de cas en Inde :
L'Inde a franchi lundi la barre des six millions de cas officiellement répertoriés. Avec près de 100 000 décès, l'Inde, qui compte 1,3 milliard d'habitants, enregistre un taux de décès bien inférieur à ceux aux Etats-Unis et au Brésil.

Nouvelles restrictions :
Le Premier ministre du Québec a annoncé lundi de nouvelles restrictions pour freiner l'épidémie : les bars, restaurants, cinémas, musées et bibliothèques seront fermés du 1er au 28 octobre dans trois régions dont la métropole Montréal et la capitale Québec, passées au seuil d'alerte rouge.
En Espagne, Madrid a étendu à de nouvelles zones les limitations de déplacements : elles concernent depuis lundi 167 000 personnes supplémentaires, qui ne peuvent sortir de leur quartier que pour aller travailler, se rendre chez le médecin ou emmener les enfants à l'école. Plus d'un million d'habitants de la région de Madrid sont désormais concernés. En France, la fermeture totale des bars et restaurants est entrée en vigueur dimanche soir à Aix-en-Provence et Marseille (sud-est) pour 15 jours.

Fin du couvre-feu à Melbourne :
Le couvre-feu nocturne qui était en vigueur depuis près de deux mois à Melbourne pour endiguer la flambée de cas de coronavirus a pris fin lundi, mais les 5 millions d'habitants de la seconde ville d'Australie demeurent soumis à des mesures contraignantes. Ils sont tenus de rester chez eux et ne peuvent se déplacer que dans un rayon de cinq kilomètres pour un certain nombre d'activités. Les commerces non-essentiels sont par ailleurs fermés et les restaurants ne peuvent servir que des mets à emporter.

Etat d'urgence à Prague et Bratislava :
La Slovaquie et la République tchèque vont déclarer chacune l'état d'urgence cette semaine, pour lutter contre la pandémie de Covid-19, ont annoncé séparément les Premiers ministres de ces deux pays voisins qui ont enregistré à une forte recrudescence de cas de contaminations.

G20 virtuel :
L'Arabie saoudite, pays hôte du G20, a annoncé que le sommet se tiendrait virtuellement les 21 et 22 novembre et serait présidé par le roi Salmane Ben Abdel Aziz Al-Saoud.

L'ECHO
D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT
Quotidien National d'Information
www.lechodalgerie-dz.com